



Un guide pour les ONG sur les pesticides dangereux et la SAICM

Un cadre d'action pour la protection de
la santé humaine et de l'environnement contre
les pesticides dangereux

Par Jack Weinberg
Conseiller principal en politiques
International POPs Elimination Network



International Pops Elimination Network



ISDE - International Society of Doctors for the Environment



WECF | Women in Europe for a Common Future

Cette brochure ne peut être reproduite qu'à des fins non commerciales

avec la permission de IPEN

Les photos sur la couverture sont tirées du site : http://ec.europa.eu/europeaid/library/index_en.htm; Toxics Link, India; Shivani Chaudhry; and shutterstock.com.

Liste des abréviations

CASTD	Connaissances agricoles, de la science et de la technologie
CAS	Chemical Abstracts Service
CSO	Organisation de la société civile
DAC	Comité d'aide au développement
DDT	Dichloro-diphényl-trichloroéthane
DNOC	Dinitro-ortho-crésol
UE	Union européenne
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
HCH	Hexachlorocyclohexane
HCWH	Heath Care Without Harm
HHP	Pesticides extrêmement dangereux
IAASTD	Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
ICCM	Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
OIT	Organisation internationale du Travail
IPEN	International POPs Elimination Network
IPM	Gestion intégrée des ravageurs
ISDE	Société internationale des médecins pour l'environnement
UITA	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
LD	Dose létale
LMR	Limites maximales de résidus
ONG	Organisation non gouvernementale
ODS	Des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAN	Pesticide Action Network
PBT	Persistants, bioaccumulables et toxiques
PDS	(Fiches de données pesticides)
PIC	Consentement préalable et en connaissance de cause
PIPs	Informations sur les propriétés des pesticides
POP	Les polluants organiques persistants
POPRC	Comité d'études des polluants organiques persistants
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
US EPA	Agence de protection de l'environnement des Etats-Unis
VPVB	Très persistantes et très bioaccumulables
WECF	Femmes d'Europe pour un avenir commun
WFPHA	Fédération mondiale des associations de la santé publique
OMS	Organisation mondiale de la santé

Table des matières

1. Liste des abréviations	1
2. Avant-propos.....	4
3. Contexte et Introduction.....	6
3.1 Généralisation de l'introduction des pesticides de synthèse et ses conséquences.....	6
3.2 Les pesticides dans les pays en développement	7
4. Les pesticides dangereux et la santé humaine.....	9
4.1 L'ampleur du problème.....	9
4.2 Les conditions de travail.....	9
4.3 Les pesticides à toxicité aiguë.....	10
4.4 Impacts chroniques sur la santé.....	11
4.4.1 Le cancer.....	11
4.4.2 Troubles du système nerveux.....	11
4.4.3 Les problèmes de reproduction.....	12
4.4.4 Les effets sur le système immunitaire.....	12
4.4.5 Perturbation du système endocrinien.....	12
4.5 Suicide.....	12
5. Le Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides.....	15
6. Initiatives pour l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux.....	18
6.1 Initiatives de la société civile.....	18
6.1.1 Proposition d'une liste minimale de pesticides.....	18
6.1.2 Les campagnes pour l'interdiction du paraquat.....	19
6.1.3 Les campagnes pour l'interdiction de l'Endosulfan.....	20
6.2 Soutien grandissant de la FAO pour proscrire les pesticides extrêmement dangereux.....	20
6.3 L'Europe agit pour l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux.....	22
6.4 Critères pour établir une liste internationale des pesticides extrêmement dangereux à interdire.....	23
7. Passer à l'action pour interdire les pesticides extrêmement dangereux.....	27
7.1 Mesures nationales.....	27
7.2 Identifier les pesticides extrêmement dangereux à interdire.....	29
7.3 Ressources informationnelles.....	30
7.3.1 Classification et directives de l'OMS	30
7.3.2 Fiches de bases de données des pesticides.....	31
7.3.3 Base de données de l'UE sur les pesticides.....	31
7.3.4 Base de données de PAN sur les pesticides.....	31
7.3.5 Liste des listes de PAN Royaume Uni.....	32
7.3.6 Informations sur les propriétés des Pesticides.....	32
7.3.7 Compendium des noms communs de pesticides.....	32
8. Accords internationaux.....	34
8.1 Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.....	34
8.2 Traités internationaux.....	35
8.2.1 Convention de Stockholm.....	35
8.2.2 Convention de Rotterdam.....	36

8.2.3 Protocole de Montréal.....	36
8.3 Développement durable.....	36
8.4 Trafic international illicite.....	37
9. Résumé, conclusions et prochaines étapes.....	40
9.1 Réforme de la réglementation.....	40
9.2 Gestion intégrée des ravageurs.....	40
9.3 Agriculture biologique.....	40
9.4 Sécurité du travail et formation la sur la santé.....	41
9.5 Suivi du Code international.....	41
9.6 Conclusion.....	41
10. Postface: les ONG et l'Approche stratégique.....	44
Déclaration mondiale commune des ONG / OSC sur l'approche stratégique de gestion internationale des produits chimiques.....	45
Formulaire d'approbation de Global Outreach.....	47
11. Annexe: Synthèse du Code international de conduite sur la Distribution et l'utilisation des pesticides.....	49
11.1 Les objectifs et la portée du Code.....	49
11.2 Gestion des pesticides.....	50
11.3 Réduire les risques sanitaires et environnementaux.....	51
11.4 Règlements.....	52
11.5 Disponibilité et utilisation.....	53
11.6 Distribution et vente.....	53
11.7 Echanges d'informations.....	54
11.8 Étiquetage, l'emballage, le stockage et l'élimination.....	55
11.9 De la Publicité des Pesticides.....	56
11.10 Suivi et application du code.....	57

Avant-propos

Cette brochure traite de la manière dont des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations de la société civile (OSC) peuvent contribuer à protéger les agriculteurs, les travailleurs, les communautés et l'environnement des dommages causés par les pesticides dangereux. Il a été réalisé à l'intention d'un consortium international d'ONG dans le cadre d'une campagne internationale des ONG pour encourager les organisations dans tous les pays à contribuer aux efforts visant à prévenir les agressions causées par l'exposition aux produits chimiques toxiques. La brochure doit être d'un intérêt particulier pour les organisations qui travaillent dans les pays où le gouvernement au niveau national n'a pas encore mis en place une législation, des règlements et des mécanismes d'application qui permettent de protéger convenablement la santé publique et l'environnement contre la mauvaise utilisation des pesticides. Cette campagne des ONG intervient dans le cadre d'un programme mondial d'action appelé l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).¹ SAICM est une politique, une stratégie et un plan d'action qui a été adoptée en 2006 par consensus par des ministres de l'environnement, des ministres de la santé et d'autres délégués de plus d'une centaine de gouvernements. L'Approche stratégique a également été approuvée par les représentants des organisations intergouvernementales concernées, y compris l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), et aussi par des représentants des ONG et des associations professionnelles de l'industrie. L'objectif de l'Approche stratégique est de changer la façon dont les produits chimiques sont produits et utilisés afin de réduire au minimum leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (code international) est un outil très important que les ONG et autres peuvent utiliser pour travailler à la prévention de dommages causés par l'utilisation abusive des pesticides.² Le Code international, qui a été adopté pour la première fois en 1985 et substantiellement mis à jour en 2002, est un document d'orientation de la FAO. Il a été adopté par les ministères de l'Agriculture et a reçu un appui formel de la part des ONG qui travaillent sur la santé et l'environnement et des associations professionnelles de l'industrie des pesticides. Depuis sa première adoption, le Code international a été reconnu comme une norme acceptée au niveau mondial pour la gestion des pesticides. C'est un cadre et une source de référence pour les agences gouvernementales et acteurs privés impliqués dans des activités liés aux pesticides. Ses objectifs comprennent la réduction des risques liés à la distribution et l'utilisation des pesticides, la protection de la santé humaine et l'environnement, et le soutien au développement agricole durable, y compris l'application des stratégies de gestion intégrée des ravageurs. Le Code est d'une importance particulière dans les pays où l'utilisation des pesticides est particulièrement risquée en raison du contexte national et local dans lesquels les gens vivent et travaillent.

Le public cible de cette brochure est constitué par les dirigeants et les membres d'ONG et d'OSC pour qui la sécurité chimique est — ou devrait être — un motif de préoccupation. Il s'agit notamment des organisations de défense de la santé publique et de l'environnement, des organisations de médecins et professionnels de la santé, des organisations représentant les communautés ou de groupes potentiellement affectés par l'exposition aux produits chimiques toxiques, des syndicats et autres. Elle est le troisième d'une série de brochures sur la sécurité chimique à l'intention des publics cibles des ONG. L'objectif de ces brochures est d'encourager les ONG et les organisations de la société civile à s'engager dans des campagnes et les projets sur la sécurité chimique qui promeuvent la réalisation de l'objectif de l'Approche stratégique: un monde où l'exposition aux produits chimiques n'est plus une source importante d'effets nuisibles sur la santé humaine et l'environnement.

La brochure donne une brève introduction au sujet des pesticides de synthèse dangereux, en particulier leurs incidences sur les pays en développement. Il fournit des informations sommaires sur la manière dont les pesticides dangereux nuisent à la santé humaine et à l'environnement. Elle passe en revue certaines initiatives internationales visant à réduire au minimum ces inconvénients, elle propose des actions que les ONG et les OSC peuvent entreprendre et indique quelques ressources qui peuvent être utiles.

Six réseaux d'ONG internationales collaborent à la campagne mondiale — cette brochure en est une composante. Ils sont : Health Care Without Harm (HCWH) ³; l'International POPs Elimination Network (IPEN),⁴ la Société internationale des médecins pour l'environnement (ISDE),⁵ le Pesticide Action Network (PAN),⁶ Femmes en Europe pour une commune future (WECF),⁷ et Fédération mondiale des associations de la santé publique (WFPHA) .⁸

Nous remercions l'Union européenne, les gouvernements de la Suède et du Canada, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le secrétariat de la SAICM, plusieurs fondations caritatives, et d'autres donateurs pour avoir rendu possible la réalisation de cette campagne et de cette brochure. Les opinions exprimées ne reflètent pas forcément les opinions des donateurs. Nous faisons une mention spéciale à la Pesticide Action Network pour ses contributions au travail dans toutes les régions du monde visant à minimiser et à éliminer les préjudices occasionnés par les dangereux pesticides.

Jack Weinberg

IPEN, Conseiller principal en politiques

1 avril 2009

Notes

1 Le texte de l'Approche stratégique peut être téléchargé sur le web en arabe, en chinois, anglais, français, russe et en espagnol à l'adresse suivante:

<http://www.saicm.org/index.php?menuid=3&pageid=187>

2 Le Code de la FAO peut être téléchargé sur le web en arabe, en chinois, anglais, français, russe et en espagnol aux adresses suivantes: <http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/pests/pm/code/en/>

3 HCWH: www.noharm.org/

4 IPEN: www.ipen.org

5 ISDE: www.isde.org

6 PAN: www.pan-international.org

7 WECF: www.wecf.eu

8 WFPHA: www.wfpha.org

3. Contexte et introduction

Les pesticides sont utilisés depuis l'Antiquité même si c'était sur une petite échelle. L'arsenic a été utilisé comme pesticide par les anciens Grecs et les Romains, et on signale que les Chinois ont utilisé de pesticides arsenicaux dès le XVI^e siècle. A la fin du XIX^e siècle, l'utilisation de composantes de l'arsenic comme insecticides en Europe et en Amérique du Nord s'est répandue; ce qui a conduit à la première législation sur les pesticides en 1900. Cependant, il a fallu attendre les années 1930 pour que les pesticides chimiques de synthèse soient introduits.¹ Puis, après la Deuxième Guerre mondiale, les pesticides chimiques de synthèse et les engrais ont commencé à être produits et utilisés sur une très grande échelle. Il s'en est suivi une augmentation spectaculaire des rendements initiaux des cultures et par voie de conséquence l'utilisation de pesticides et autres produits agrochimiques s'est propagée rapidement. Une des conséquences était l'accroissement de la production agricole des pays en développement destinée à la vente dans les pays industrialisés.² L'autre conséquence a été l'augmentation de la monoculture : planter la même culture chaque année, sans rotation des cultures et sans laisser le sol se reposer.

3.1 Généralisation de l'introduction des pesticides de synthèse et ses conséquences

Avec l'augmentation de l'utilisation des pesticides, la plupart des populations de ravageurs ciblées ont commencé à développer une résistance. Cela pousse souvent les producteurs à utiliser de plus fortes doses pour les combattre. Souvent, les pesticides tuent non seulement les ravageurs visés, mais aussi d'autres espèces bénéfiques. Ce qui a entraîné l'avènement d'un nouveau phénomène appelé infestation secondaire de ravageurs : ce sont des insectes ou acariens qui avaient déjà été éliminés par des espèces bénéfiques, et qui souvent après être passés inaperçus, commencent à apparaître dans des proportions épidémiques.³ De nouveaux pesticides ont ensuite été introduits pour contenir les ravageurs secondaires, ce qui a entraîné une augmentation de l'ensemble des quantités de pesticides utilisés.

Les pesticides en usage nuisent aux micro-organismes du sol qui jouent un rôle clé en aidant les plantes à utiliser les éléments nutritifs dont elles ont besoin pour croître et se développer. Elles se propagent souvent sur des courants d'air en contaminant des zones environnantes, et en perturbant les populations d'oiseaux, de mammifères, de poissons et autres espèces. Les pesticides en s'introduisant dans les eaux superficielles et souterraines commencent à compromettre l'approvisionnement en eau potable. Vers le milieu des années 1950, de nombreux chercheurs ont fait part aussi bien de ces problèmes que d'autres qui sont liés à l'utilisation de pesticides.

En 1962, le livre *Silent Spring* de Rachel Carson a présenté une bonne partie de ces résultats et est parvenu à atteindre un large public aux États-Unis et ailleurs. Le livre de Carson a documenté comment l'utilisation à grande échelle de DDT et autres pesticides a décimé les populations d'oiseaux et a perturbé des écosystèmes entiers. Bien que le livre porte principalement sur les impacts environnementaux des pesticides, il traite également d'informations et d'arguments sur la manière dont les pesticides peuvent empoisonner les gens et provoquer des cancers et autres maladies. Beaucoup de personnes voient dans ce livre ainsi que dans la réaction du public à celui-ci le début d'un mouvement moderne en faveur de l'environnement.⁴

Le livre de Carson a suscité des débats de politique publique dans de nombreux pays. Ces débats ainsi que des informations scientifiques en constante progression ont poussé de nombreux pays industrialisés, dans les années 1970, à renforcer les législations nationales et les régimes de réglementation pour lutter contre les effets toxiques résultant de l'exposition aux pesticides, notamment sur les travailleurs agricoles, l'alimentation des consommateurs, sur la faune, les oiseaux et les insectes non ciblés. En 1970, d'importantes compétences sur la réglementation des pesticides aux États-Unis ont été transférées du ministère de l'agriculture à la nouvelle Agence de protection de l'environnement (Us EPA). Ainsi une nouvelle législation sur la lutte contre les pesticides a été adoptée.⁵

La nouvelle législation américaine recommande que chaque pesticide soit homologué par l'Agence de protection de l'environnement (EPA) pour chaque utilisation approuvée. Il comporte des dispositions qui permettent que des homologations soient refusées ou annulées s'il est établi que l'utilisation peut occasionner "des effets négatifs aberrants". La loi interdit la vente locale de tout pesticide, sauf s'il est homologué et s'il a une étiquette indiquant son autorisation et ses restrictions. La loi considère comme une infraction l'utilisation non conforme au mode d'emploi d'un pesticide. Toutefois, cette loi ne donne pas à l'EPA le pouvoir de réguler la production locale de pesticides non homologués destinés à l'exportation. Cela même si l'homologation du pesticide aux États-Unis a été annulée pour des raisons sanitaires et écologiques.⁶ En 1972, telle une réponse directe au débat qu'a lancé Rachel Carson, l'EPA a annoncé l'annulation de toutes les utilisations du DDT sur les cultures (même si la production américaine de DDT destiné à l'exportation a continué pendant de nombreuses années).⁷

En dépit des inquiétudes croissantes, la production et l'utilisation mondiale de pesticides de synthèse a continué de croître. Les ventes de pesticides en 2006 à travers le monde étaient évaluées à plus de 30 milliards de dollars US. Les vingt premières sociétés de production de pesticides contrôlent 95% de l'ensemble du commerce des pesticides. Les six premières — elles sont toutes des sociétés transnationales basées en Europe occidentale ou en Amérique — contrôlent les 75%.⁸ Environ la moitié de l'argent dépensé pour les pesticides est consacrée aux herbicides, la majeure partie de ce qui reste est équitablement répartie entre les insecticides et les fongicides.⁹

3.2 Les pesticides dans les pays en développement

Au moment où l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et d'autres régions fortement industrialisées étaient en train de mettre en place des régimes nationaux de réglementation des pesticides élaborés en réponse à la pression locale du public, des sociétés basées dans ces régions ont activement promu les exportations de pesticides vers les pays en développement, notamment vers les pays avec des régimes de réglementation faible ou inexistante. Les bénéficiaires disposent d'une main d'œuvre agricole peu au fait des dangers sanitaire et écologique potentiels que peuvent induire les pesticides.

Un certain nombre d'organisations philanthropiques ont dans un premier temps soutenu l'exportation de pesticides dans les pays en développement. Cela s'inscrit dans le cadre des efforts destinés à accroître la productivité agricole et à lutter contre la famine et la faim. Quant à la plupart de ceux qui soutiennent l'utilisation accrue de pesticides, ils sont, cependant, principalement motivés par le profit. Beaucoup de grands propriétaires terriens et les exploitants de plantations ont commencé à utiliser de grandes quantités de pesticides avant de se rendre compte des méfaits que les pesticides peuvent occasionner. Beaucoup, cependant, ont fait montre d'un manque d'intérêt notoire même après s'être clairement rendus compte de leurs méfaits. Ces deux cas sont vrais pour les fabricants de pesticides, les exportateurs et les négociants.

Dans beaucoup de pays, de nombreux petits agriculteurs et les paysans sont également devenus de plus en plus dépendants des produits agrochimiques. Souvent, avant cette dépendance, ces petits producteurs n'étaient pas pleinement intégrés dans l'économie de marché. Ensuite, leur besoin d'argent est considérablement allé crescendo. Parfois, l'utilisation des pesticides a aidé les paysans à accroître leurs rendements afin de couvrir suffisamment ces nouveaux coûts de production, même si ce n'est pas toujours le cas. En outre, les petits agriculteurs qui sont devenus dépendants d'intrants extérieurs coûteux sont devenus de plus en plus vulnérables aux forces du marché qu'ils ne pouvaient pas contrôler.

Notes

1 *Public Health Impacts of Pesticides Used in Agriculture*, page 15, World Health Organization, 1990, <http://whqlibdoc.who.int/publications/1990/9241561394.pdf>

2 The Success of a Voluntary Code in Reducing Pesticide Hazards in Developing Countries, Barbara Dinham, in *Green Globe Yearbook 1996*, http://www.fni.no/YBICED/96_02_dinham.pdf

3 What is Integrated Pest Management, Protected Harvest; <http://www.protectedharvest.org/learnmore/ipm.htm>

4 Rachel Carson (1907-1964), US Fish & Wildlife Service, Région du Nord; <http://www.fws.gov/nord/rachelcarson/carsonbio.html>

5 Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act, United States; The Encyclopedia of the Earth; http://www.eoearth.org/article/Federal_Insecticide,_Fungicide_and_Rodenticide_Act,_United_States

6 Ibid.

7 DDT réglementaire History: A Brief Survey (pour 1975), USA EPA, 1975; <http://www.epa.gov/history/topics/ddt/02.htm>

8 *Pesticides: Sowing Poisons, Growing Hunger, Reaping Sorrow*, 2nd Ed., 2009, par Watts MA, Pesticide Action Network Asie et le Pacifique, Penang. (Ce sera bientôt affiché sur le web.)

9 *The Dirty Portfolios of the Pesticides Industry*, une publication de Greenpeace, <http://www.greenpeace.org/raw/content/eu-unit/press-centre/reports/dirty-portfolios-of-pesticides-companies.pdf>

4. Les pesticides dangereux et la santé humaine

Les pesticides dangereux ne sont pas seulement un problème du monde en développement. Les pays fortement industrialisés continuent d'utiliser de grandes quantités de pesticides dangereux. Ces derniers continuent encore de causer des agressions sur la santé et l'environnement. Pratiquement tous les pays ont besoin de réformes supplémentaires pour réduire et éliminer les préjudices causés par l'exposition aux pesticides. Néanmoins, l'exposition à des pesticides dangereux est un problème particulièrement grave dans beaucoup de pays en développement. Dans de nombreux pays, l'exposition aux pesticides toxiques est un grave problème de santé avec des proportions épidémiques.

4.1 L'ampleur du problème

Plus d'un tiers de tous les travailleurs du monde entier sont dans l'agriculture, mais le pourcentage varie considérablement selon les régions. Dans des pays fortement industrialisés, l'agriculture occupe généralement moins de 5% de la main-d'œuvre. En Amérique latine, au Moyen-Orient et dans les pays de l'ex-Union soviétique, près d'un cinquième (20%) des travailleurs sont employés dans l'agriculture. En Afrique du Nord et l'Asie de l'Est, le nombre s'élève à plus d'un tiers. En Asie du Sud et du Sud-est, près de la moitié de la main-d'œuvre est dans l'agriculture. Et en Afrique sub-saharienne, les deux tiers de tous les travailleurs sont utilisés dans les activités agricoles.¹

Un récent rapport de la Banque mondiale estime que 355.000 personnes dans le monde meurent chaque année d'empoisonnement involontaire dû à des pesticides.² Une étude plus ancienne faisant autorité³ estime qu'il y a peut-être un million de cas d'intoxications involontaires graves causés par les pesticides chaque année, et deux millions de cas de personnes supplémentaires hospitalisées pour cause de tentatives de suicide avec des pesticides. L'auteur note que cela ne reflète forcément qu'une infime partie du véritable problème et estime qu'il pourrait y avoir jusqu'à 25 millions de travailleurs agricoles dans les pays en développement souffrant d'une forme d'intoxication au travail chaque année à cause de pesticides, bien que la plupart des incidents ne sont pas enregistrés et la plupart des patients ne cherchent pas des soins médicaux. Une des conclusions de cet auteur est que les intoxications par les pesticides peuvent constituer dans certains pays en développement un grave problème de santé publique comme le sont les maladies contagieuses.⁴

4.2 Les conditions de travail

La plupart des études sur les impacts des pesticides sur la santé et la plupart des analyses de risques liés aux pesticides ont été réalisées en se référant au contexte de grands pays industriels. Dans beaucoup de cas, la main-d'œuvre agricole est assurée dans ces pays par les travailleurs migrants, les immigrés, les minorités ethniques et les pauvres. Les lois et règlements nationaux qui régissent les conditions de travail et qui restreignent la manière dont sont utilisés les pesticides sont souvent mal appliquées. Néanmoins, les conditions et les circonstances dans les pays en développement sont généralement très différentes, et la probabilité d'exposition à des pesticides dangereux est souvent beaucoup plus importante :

- Les contenants de pesticides sont souvent sans étiquette ou sont étiquetés avec des informations que les agriculteurs ou les ouvriers agricoles ne peuvent pas lire (car elles ne sont pas écrites dans les langues locales ou à cause de l'insuffisance de l'alphabétisation).
- Les régimes nationaux de réglementation des pesticides sont souvent très faibles et inefficaces. Ils manquent parfois des contrôles significatifs sur les pesticides les plus dangereux et ils manquent souvent de systèmes de surveillance efficaces et de mécanismes d'application.

- Les pesticides sont souvent utilisés de façon inappropriée ou avec un mauvais dosage.
- Les travailleurs agricoles et les petits agriculteurs manquent souvent de formation et ont peu accès aux informations nécessaires. Et même lorsque les travailleurs agricoles savent qu'elles utilisent des pesticides de façon inappropriée ou dans des conditions dangereuses, ils craignent souvent les conséquences du refus des méthodes de travail dangereuses ou même de les déclarer. Dans beaucoup de cas, en particulier là où la main-d'œuvre temporaire est utilisée, les travailleurs agricoles ont peu ou pas de droits à faire valoir.
- Les équipements de protection nécessaires peuvent ne pas être disponibles, peuvent être mal entretenus, et / ou peuvent ne pas être appropriés par rapport aux conditions climatiques, en particulier dans les régions chaudes et humides. Et même là où les équipements de protection sont disponibles, de nombreux petits agriculteurs peuvent être trop pauvres pour pouvoir les acheter.

Dans les pays fortement industrialisés, les taux d'intoxication aiguë aux pesticides chez les travailleurs agricoles peuvent dépasser 18 cas par an pour 100.000 travailleurs à temps plein.⁵ Dans de nombreux pays en développement, souvent en raison de la diversité des situations et des circonstances, la fréquence des intoxications aiguës aux pesticides est sans doute presque beaucoup plus élevée. Le nombre de travailleurs employés dans l'agriculture dans la plupart des pays en développement est aussi beaucoup plus élevé. La hausse des intoxications aux pesticides combinée avec l'augmentation des populations travaillant dans l'agriculture fait des intoxications aux pesticides beaucoup plus un problème de santé dans les pays en développement que dans les grands pays industriels. Toutefois, en raison du fait que les priorités de santé publique ont souvent tendance à mettre l'accent sur les problèmes de santé et les préoccupations des pays industrialisés, le problème des dommages sur la santé occasionnés par l'exposition aux pesticides retient moins souvent l'attention de la communauté de la santé publique qu'elle ne devrait l'être.

En outre, les approches à la réglementation des pesticides supposent souvent que les conditions de travail et les capacités de réglementation dans les pays en développement soient similaires à celles des grands pays industriels, mais ce n'est pas souvent le cas. Prenons pour exemple le pesticide aldicarbe qui est utilisé sur une variété de cultures, y compris le coton, les haricots et autres. Le Pesticide Data Sheet (Fiches de données pesticides), «internationalement reconnu» établi par l'OMS et la FAO indique que les réglementations nationales régissant l'utilisation de l'aldicarbe devraient exiger qu'il ne soit disponible que dans les exploitations agricoles où il serait utilisé seulement dans des conditions contrôlées et surveillées, en mettant en contribution des opérateurs formés. Le PDS indique en outre que les vêtements protecteurs doivent être prévus pour les travailleurs, que des installations sanitaires adéquates doivent être disponibles et être à portée de main, et que manger, boire et fumer doivent être interdits pendant la manipulation et avant de se laver après la manipulation. Le PDS indique que les examens médicaux pour les travailleurs avant d'être engagés sont souhaitables ; les travailleurs souffrant de maladies hépatique active ou rénales doivent être tenus à l'écart pour éviter tout contact avec le produit ; des tests avant l'emploi et des tests de cholinestérase périodiques pour les travailleurs sont souhaitables ; et la formation des travailleurs aux techniques pour éviter le contact est essentielle.⁶

Cependant, dans beaucoup de pays en développement, une fois qu'un pesticide aldicarbe est importé, il serait difficile voire impossible pour les autorités nationales d'assurer l'application efficace des lois et règlements qui garantissent que le pesticide ne soit utilisé que conformément aux directives réglementaires susmentionnées du PDS. Dans ces pays, une approche réglementaire responsable devrait interdire l'importation et l'utilisation de pesticides tels que l'aldicarbe et aider les agriculteurs à identifier des solutions de remplacement efficaces, moins dangereuses.

4.3 Les pesticides à toxicité aiguë

Le pesticide aldicarbe qui a été pris dans l'exemple ci-dessus est l'un des nombreux pesticides qui sont classés comme très dangereux. Cette classification remonte à une décision de 1973 de l'Organisation mondiale de la Santé de mettre au point un système de classification des pesticides en fonction des

risques qu'ils posent. Dans cette décision, le terme «pesticides dangereux» est défini comme un pesticide qui fait peser un grave risque sur la santé, c'est-à-dire un pesticide qui peut causer des préjudices graves à la suite d'une exposition pendant une courte période. L'Oms tient une liste à jour des pesticides très dangereux qui sont très toxiques dans sa publication: *The Recommended Classification of Pesticides Hazard*.⁷ L'OMS utilise comme principale méthode pour identifier les pesticides qui posent un risque grave pour la santé un test dans lequel les rats sont nourris avec le pesticide ou exposés à travers la peau. Ce test produit une valeur appelée DL50 (dose létale 50%), qui est une estimation statistique du nombre de milligrammes de la substance toxique par kilogramme de poids corporel qui va tuer 50% d'une population importante de cobayes. Dans ce système, l'OMS considère un pesticide extrêmement dangereux (classe Ia) ou très dangereux (classe Ib) si elle a une valeur DL 50 faible.⁸

4.4 Impacts chroniques sur la santé

Au cours des dernières années, le terme pesticide extrêmement dangereux a été élargi et est maintenant utilisé pour décrire non seulement les pesticides très toxiques, mais aussi les pesticides qui causent de graves effets chroniques sur la santé. Il est généralement beaucoup plus difficile de démontrer les effets chroniques sur la santé que de démontrer des effets toxiques aigus, mais d'importantes recherches sont en cours. Quand il y a une preuve sérieuse qui établit des liens entre un pesticide et un effet chronique grave sur la santé, ce pesticide est ainsi considéré comme un pesticide extrêmement dangereux. Les effets chroniques sur la santé liés aux pesticides concernent les cancers et tumeurs, les troubles du système nerveux, des problèmes de reproduction, les effets sur le système immunitaire, la perturbation du système endocrinien.⁹

4.4.1 Le cancer

Il est connu que beaucoup matières actives des pesticides sont à l'origine ou sont soupçonnés d'être à l'origine du cancer. Les pesticides sont associés, soit par des éléments de preuve en laboratoire ou des études épidémiologiques, à une longue liste de cancers, y compris le myélome multiple, les sarcomes des tissus mous, le sarcome d'Ewing, le lymphome, le lymphome non hodgkinien, la leucémie, le mélanome, le neuroblastome ou de la tumeur de Wilm, les tumeurs à cellules germinales, le rétinopathie (tumeur de l'œil) et le cancer de l'œsophage, de l'estomac, de la prostate, du testicule, du sein, de l'ovaire, du col de l'utérus, de la vessie thyroïde, des poumons, du cerveau, des reins, du pancréas, du foie, du colon et du rectum.^{10,11}

4.4.2 Troubles du système nerveux

L'exposition aux pesticides a été associée à l'altération du développement du système nerveux qui peut entraîner une baisse de l'intelligence et des troubles du comportement.¹² Il existe des preuves reliant divers pesticides aux effets sur le système nerveux central, le système nerveux périphérique et le développement prénatal du cerveau, notamment:

- un développement plus lent des aptitudes et une augmentation de l'agressivité chez les enfants.
- Des effets dépressifs qui peuvent entraîner des suicides. Une neuropathie retardée, impliquant une dégénérescence des nerfs périphériques des membres avec des maux et des douleurs musculaires et des symptômes grippaux.
- Le changement de personnalité, les troubles de concentration et de mémoire, les troubles du langage, le sens de l'odorat très développé, la détérioration de l'écriture, une altération de la tolérance à l'exercice et les déficits neuromusculaires.
- La maladie de Parkinson et le parkinsonisme - des troubles avec des symptômes tels que la maladie de Parkinson qui peuvent toutefois être réversibles.¹³

4.4.3 Les problèmes de la reproduction

Certains pesticides peuvent être liés à un certain nombre de problèmes de reproduction, y compris des anomalies congénitales, la stérilité, les grossesses prolongées, l'avortement spontané, les mort-nés, les naissances prématurées, le retard de croissance intra-utérin, mortalité périnatale, l'endométriase, et la baisse de spermatozoïdes. Des études épidémiologiques ont établi un lien entre l'exposition des parents à certains pesticides et des anomalies du tube neural, des malformations congénitales cardiaques, la fente labiale et la fente palatine, les malformations congénitales musculo-squelettiques, anomalies du tractus urinaire et anomalies des organes génitaux masculins.¹⁴

4.4.4 Les effets sur le système immunitaire

L'exposition aux pesticides peut compromettre le système immunitaire ce qui augmente le risque de maladies infectieuses et de cancer. Cela devient particulièrement préoccupant quand le système immunitaire est déjà compromis par d'autres facteurs, telle que la malnutrition.¹⁵ Certains pesticides comme le thymus et la rate altèrent le développement des organes du système immunitaire et portent atteinte à la capacité des globules blancs et des lymphocytes à tuer les bactéries, les virus et les cellules cancéreuses.¹⁶

4.4.5 Perturbation du système endocrinien

Certains pesticides, avec de très petites doses, peuvent imiter ou bloquer les hormones ou peuvent déclencher une activité hormonale inappropriée. Cela peut en rajouter aux effets nocifs sur la santé telles que la stérilité, la baisse du nombre de spermatozoïdes et le cancer du sein.¹⁷ D'autres effets indésirables éventuels sur la santé incluent l'avortement spontané, le sex-ratio biaisé dans la descendance des communautés exposées, les anomalies du tractus reproducteur mâle et femelle, y compris des malformations génitales et d'autres anomalies congénitales, la puberté précoce, le syndrome des ovaires polykystiques, une atteinte de la fonction immunitaire ainsi qu'une variété de cancers. Une étude a identifié 127 pesticides soupçonnés d'avoir des effets perturbateurs sur le système endocrinien.¹⁸

4.5 Le suicide

L'auto-intoxication aux pesticides dangereux est probablement la méthode de suicide la plus fréquemment utilisée dans le monde et constitue une pratique largement confinée dans les pays en développement.¹⁹ Les recherches montrent que beaucoup d'individus qui tentent de se suicider ne veulent pas mourir. Dans les pays très industrialisés, une forme courante de tentative de suicide réside dans la surdose de somnifères ou de drogues similaires. Le taux de mortalité résultant de telles tentatives peut baisser jusqu'à 0,5%, et les études menées dans les pays industrialisés constatent que seulement 2% se suicident au cours des 12 mois qui suivent la première tentative. D'autre part, une tentative de suicide par ingestion de pesticides agricoles peut entraîner des taux de mortalité au-delà de l'ordre de 10% à 20%.²⁰ Selon les statistiques de l'OMS, 18 millions de personnes tentent de se suicider chaque année et cela se traduit par plus de 800.000 morts.²¹ Selon un dépliant de l'OMS sur la prévention du suicide:

«On trouve le taux le plus élevé de comportement suicidaire chez les femme dans les zones rurales des pays asiatiques, où le facteur de risque principal est la disponibilité des pesticides, qui transforme les tentatives de suicide impulsives par empoisonnement en actes meurtriers en moins de 3 heures.»²²

Ce dépliant liste les interventions qui ont démontré leur efficacité dans la prévention des comportements suicidaires. Le premier point de la liste est : «Contrôle de l'accessibilité des substances toxiques (en particulier les pesticides dans les zones rurales des pays asiatiques).»²³

Notes

- 1 Employment by sector, ILO 2007; <http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/kilm/download/kilm04.pdf>; (cited by MA Watts, 2009)
- 2 World Development Report: Agriculture for Development, World Bank 2008; http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2008/Resources/WDR_00_book.pdf (cited by MA Watts, 2009)
- 3 Acute Pesticide Poisoning: A Major Global Health Problem, J. Jeyaratnam, World Health Statistics Quarterly, Vol. 43, No. 3, 1990, pages 139-139-44
<http://www.communityipm.org/toxictrail/Documents/Jeyaratnam-WHO1990.pdf>
- 4 Ibid.
- 5 Acute pesticide poisoning: a proposed classification tool, Josef G Thundiyil et al in Bulletin of the World Health Organization, March 2008, <https://www.who.int/bulletin/volumes/86/3/07-041814.pdf>
- 6 Voir http://www.inchem.org/documents/pds/pds/pest53_e.htm
- 7 The WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard; 2004 http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides_hazard_rev_3.pdf
- 8 Ibid. Note: un pesticide est classé comme extrêmement dangereux ou très dangereux (classe I) si son niveau de DL50 pour l'exposition orale est inférieur à 50 pour les solides ou inférieur à 200 pour un liquide, ou si son niveau de DL50 pour l'exposition cutanée est inférieur à 100 pour un solide ou inférieur à 400 pour un liquide. En outre, si le rat n'est pas le cobaye approprié, pour un pesticide particulier, on peut intégrer d'autres informations provenant d'autres espèces.
- 9 Cette section utilise largement le rapport de 2009 de Watts MA à l'intention du PAN Asie / Pacifique intitulé : Pesticides : Sowing Poison, Growing Hunger, Reaping Sorrow (2nd Edition, 2009). Ce rapport sera posté sur le site internet de PAN Asie Pacifique et comporte des références détaillées.
- 10 Children in the New Millennium: Environmental Impact on Health; Possible Health Effects of Pesticide Exposure; UNEP, UNICEF and WHO, 2002, <http://www.unep.org/ceh/main01.html>.
- 11 Watts MA 2009
- 12 UNEP et al 2002
- 13 Watts MA 2009
- 14 Ibid.
- 15 UNEP et al 2002
- 16 Watts MA 2009
- 17 UNEP et al 2002
- 18 Watts MA 2009
- 19 Deaths from pesticide poisoning: a global response, J. M. Bertolote et al; The British Journal of Psychiatry (2006) 189: 201-203; <http://bjp.rcpsych.org/cgi/content/full/189/3/201>.
- 20 Suicide by intentional ingestion of pesticides: a continuing tragedy in developing countries, Gunnell and Eddelston, International Journal of Epidemiology 2003; 32:902-909; <http://ije.oxfordjournals.org/cgi/reprint/32/6/902>
- 21 Preventing suicidal behaviours, a WHO flyer; http://www.who.int/nmh/donorinfo/msd_preventing_suicide.pdf
- 22 Ibid.
- 23 Ibid.

5. Le code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

Jusque dans les années 1980, dans un grand nombre de gouvernements des pays en développement, peut-être la plupart, il y avait une absence totale de législation ou de réglementation nationale sur la lutte contre les pesticides. Toujours à cette époque, l'utilisation des pesticides, notamment l'utilisation de formulations de pesticides extrêmement toxiques, était en augmentation dans les pays en développement. Il s'en est suivi une hausse des problèmes de santé due à l'exposition aux pesticides toxiques. Ce qui a suscité des préoccupations au niveau international. En réaction, le Conseil d'administration de l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adopté le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (code international), une tentative d'amorce de solution à ce problème en créant des normes universelles de conduite pour tous ceux qui sont impliqués dans l'utilisation et la réglementation des pesticides en particulier les gouvernements nationaux et l'industrie des pesticides.^{1,2}

Le Code international a déjà eu un impact positif et a été mis à jour par deux fois afin de refléter l'évolution des circonstances : en 1989 et en 1992. Depuis que le code a été adopté en 1985, de nombreux autres gouvernements ont mis en place une législation visant à réglementer la distribution et l'utilisation des pesticides. La sensibilisation sur les problèmes liés à l'utilisation des pesticides a évolué, et beaucoup de nouveaux programmes de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) réussies qui réduisent la dépendance aux pesticides sont appliqués. Néanmoins, des problèmes demeurent, notamment dans de nombreux pays en développement. La préface de la plus récente version du Code International, celle de 1992 dit que:

- même là où la législation nationale sur les pesticides a été adoptée, elle n'est souvent pas largement appliquée en raison du manque d'expertise technique et de ressources.
- De très dangereux pesticides ou de qualité inférieure aux normes standard sont encore largement vendus.
- Les utilisateurs finaux sont souvent insuffisamment formés et protégés pour s'assurer que les pesticides soient manipulés avec un minimum de risques.³

Le Code international n'est pas parfait. S'y conformer est purement volontaire et en 1992, lorsque la version la plus récente du Code a été approuvée, la FAO n'a pas été aussi claire qu'elle l'est aujourd'hui sur son rôle d'organisation dans la promotion nationale des interdictions sur l'importation et l'utilisation de ces pesticides dangereux dont la gestion adéquate et l'utilisation sûre ne peut être assurée de manière cohérente dans le contexte national actuel. Néanmoins, le Code International est un document très important et positif avec lequel les ONG doivent se familiariser, en particulier les ONG dans les pays en développement et les pays à économie en transition dont les missions comportent l'appui à la santé publique et / ou aux objectifs environnementaux. Après examen du Code international, les ONG pourraient éventuellement entreprendre des actions telles que :

- Promouvoir la mise en œuvre nationale complète et efficace du Code et de ses directives
- Entreprendre des campagnes nationales de plaidoyer afin d'accélérer des réformes nationales sur les problèmes portant sur des domaines dans lesquels la politique ou la pratique nationale ne satisfait aux objectifs des directives.
- Contribuer à la formation en LIR et aux pratiques professionnelles sûres pour appuyer une meilleure application du Code

Les ONG ont, en outre, été invitées à suivre la mise en œuvre du code dans leurs propre pays et de rendre leurs conclusions au Directeur Général de la FAO à Rome.⁴ Un résumé du Code international et de ses dispositions est inséré dans cette brochure comme annexe (chapitre 11 ci-dessous).

Notes

1 Le Code International est disponible dans les six langues de l'Onu à l'adresse:
<http://www.fao.org/agriculture/>

[Cultures / core-themes / theme / parasites / h / code / fr /](http://www.fao.org/agriculture/Cultures/core-themes/theme/parasites/h/code/fr/)

2 Designing national pesticide legislation, Jessica Vapnek et al for the Development Law ServiceFAO Legal Office, 2007,

http://www.fao.org/Legal/LEGSTUD/LS97_pesticides.pdf

3 Préface du Code, 1992, par le Directeur général de la FAO, Jacques Diouf.

4 Le code, l'article 12.9

6. Initiatives pour l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux

6.1 Initiatives de la société civile

Le Pesticide Action Network a travaillé pendant plus de 25 ans sur des programmes, projets et campagnes qui cherchent à protéger la santé humaine et l'environnement contre les dommages causés par l'exposition aux pesticides. Beaucoup d'associations de médecins, de syndicats etc. sont aussi engagées dans des efforts de réforme sur les pesticides. Parmi ces efforts, il y'a diverses campagnes de sensibilisation, projets et programmes de formation. Certaines promeuvent la sécurité au travail ; certaines aident les agriculteurs à instituer une gestion intégrée des ravageurs (IPM), des méthodes agro-écologiques de lutte contre les ravageurs et d'autres réformes agricoles. Certaines font la promotion de la lutte contre les résidus nocifs de pesticides autorisés dans les aliments. Et d'autres développent des marchés de consommation pour les aliments «biologiques» qui sont cultivés sans utiliser des produits agro-chimiques de synthèse, et ainsi de suite. Au cours des dernières années, on a accordé une attention croissante à des initiatives visant à parvenir au retrait progressif et à l'interdiction de l'utilisation et de l'importation des pesticides très dangereux.

6.1.1 Proposition d'une liste minimale des pesticides

Un important article de plaidoyer publié en 2002 dans la revue médicale britannique *The Lancet*¹ identifie les intoxications aux pesticides comme un grave problème de santé publique, en précisant que:

«Dans certaines régions des pays en développement, l'intoxication aux pesticides provoque plus de décès que les maladies infectieuses.» Pour régler ce problème, l'article indique également que de «fortes restrictions sur l'accessibilité des pesticides doivent être instaurées». Les auteurs sont imprégnés du Code international, mais expriment des doutes quant à son application effective. Ils soulignent que *«veiller sur le code est de la responsabilité des gouvernements nationaux»* et ont exprimé cette préoccupation suivante : *«en raison de l'absence de ressources et de volonté politique, il n'y aura pas de mécanisme efficace pour le faire appliquer, ou pour en faire connaître les violations.»*

L'article souligne que les médecins ont souvent pris les devants en demandant que des pesticides spécifiques soient interdits, et donne des indications que des médecins ont demandé l'interdiction du paraquat à Trinidad, du phosphore d'aluminium en Inde. L'article cite des statistiques de trois pays où le pesticide à toxicité aiguë le parathion a été interdit, et il suggère que les décisions prises par ces gouvernements d'interdire le parathion ont entraîné une diminution importante du nombre de décès dû à l'empoisonnement aux pesticides dans chaque pays. La conclusion que les auteurs de l'article en

Un cadre d'action pour la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les pesticides dangereux

tirent est qu'il est nécessaire de restreindre l'utilisation de pesticides toxiques pour prévenir la mort de personnes et des préjudices à l'environnement. Pour ce faire, l'article propose que la communauté internationale établisse une liste minimale de pesticides qui identifie un nombre restreint de pesticides moins dangereux destinés à des tâches spécifiques au sein d'un système intégré de gestion des ravageurs. Une telle liste, selon les auteurs, *« permettrait aux législateurs de décider d'identifier les pesticides qui doivent être utilisés dans leur région et les homologués. D'autres pesticides ne seraient pas homologués, ce qui permet de retirer un grand nombre de pesticides obsolètes et dangereux de la circulation. »*

Certaines ONG peuvent ne pas entièrement d'accord avec la proposition mentionnée ci-dessus au motif qu'une telle liste minimale de pesticides pourrait avoir l'effet contraire d'encourager l'utilisation des pesticides. Cependant, pratiquement toutes les ONG qui travaillent pour la protection de la santé humaine et l'environnement contre les préjudices causés par l'exposition aux pesticides sont d'accord avec les auteurs de l'article de The Lancet sur la nécessité de bannir l'utilisation de nombreux pesticides dangereux. Car les risques graves que pose l'utilisation de ces pesticides ne peuvent pas être gérés efficacement dans les conditions qui prévalent dans de nombreux pays en développement.

6.1.2 Les campagnes pour l'interdiction du Paraquat

Les ONG dans le réseau PAN, en collaboration avec les syndicats et les autres organisations, ont fait campagne pendant des années pour obtenir une interdiction mondiale de la fabrication et l'utilisation de l'herbicide paraquat. Le paraquat, l'un des herbicides les plus utilisés dans le monde est utilisé par les petits producteurs et aussi sur des plantations de bananes, de cacao, de café, de coton, d'huile de palme, d'ananas, de caoutchouc et de canne à sucre. Il est fortement toxique : une seule cuillerée à café est fatale. On ne connaît pas d'antidote à l'ingestion de paraquat qui soit relativement disponible et bon marché. Par conséquent, le paraquat est couramment utilisé dans les suicides et avec un taux élevé de mortalité. (Des taux de mortalité atteignant 58% ont été signalés dans les îles Fidji et des taux de près de 80% dans le sud du Mexique.)²

Le paraquat porte atteinte aussi aux agriculteurs, aux travailleurs agricoles et communautés suite à une exposition accidentelle ou professionnelle. Il peut être absorbé par la peau, surtout si la peau a été exposée à la substance chimique. L'intoxication aiguë peut se produire, mais les symptômes apparaissent souvent tardivement. Le résultat peut être fatal et le cas échéant la mort survient par insuffisance respiratoire. Des lésions cutanées locales ou dermatites, des lésions oculaires et des saignements de nez sont fréquents chez les utilisateurs de paraquat. L'exposition à long terme à de faibles doses de paraquat occasionne des changements dans les poumons et semble être associée à la bronchite chronique et à une respiration difficile.³ Des études récentes associent également l'exposition au travail et des communautés au paraquat à l'augmentation de l'incidence de la maladie de Parkinson.⁴

L'UITA, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexe a adhéré à la campagne d'interdiction de la production et de l'utilisation du paraquat. Son secrétaire général a présenté le pesticide comme un risque sanitaire majeur pour les agriculteurs.⁵ La Malaisie est l'un des principaux champs de bataille dans les efforts mondiaux visant à interdire le paraquat. Il y est largement utilisé par les travailleurs de plantations qui pulvérisent de l'herbicide avec des bidons accrochés sur leur dos. Le gouvernement de la Malaisie, en 2006, est revenu sur la décision d'interdire au niveau national le paraquat après que des producteurs ont demandé à être autorisés à l'utiliser en raison de son faible coût. Les ONG et les défenseurs des droits humains font actuellement pression pour sa restauration.⁶

6.1.3 Les campagnes pour l'interdiction de l'Endosulfan

L'insecticide endosulfan est aussi au cœur des efforts d'ONG dans de nombreux pays, et au niveau international. Les utilisations les plus courantes de l'endosulfan concernent le coton, le thé, café et la soja, mais concerne aussi les légumes, les fruits et la sylviculture. C'est un insecticide à large spectre qui n'est pas destiné à lutter contre un insecte particulier. Par conséquent, de nombreuses espèces non ciblées, y compris les humains, sont affectées. L'endosulfan est très toxique et peut être mortel en cas d'inhalation, ingestion ou d'absorption par la peau. Elle affecte directement le système nerveux central et peut être un facteur dans les crises épileptiques. L'endosulfan présente des propriétés œstrogéniques : des preuves expérimentales et épidémiologiques l'associent aux dysfonctionnements du système reproductif de l'Homme y compris aux effets sur la qualité du sperme et la numération des spermatozoïdes. L'endosulfan peut potentiellement provoquer une hypothyroïdie. Toutefois, celle-ci et d'autres effets à long terme de l'Endosulfan n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.⁷

Jusqu'à très récemment, dans l'Etat indien du Kerala, l'Endosulfan a été régulièrement saupoudré par des avions sur les plantations d'acajou. Une ONG locale, Thanal, a appris que des villages entiers à proximité de ces plantations ont été victimes d'empoisonnement chronique. Les habitants de ces villages ont souffert d'un nombre anormalement élevé de paralysie cérébrale et d'autres troubles du système nerveux central, troubles neurologiques congénitaux, déformations du corps, de cancers, de troubles de reproduction, des fausses couches et perturbations endocriniennes. Des résidus d'Endosulfan mesurés dans le lait de vache et la chair ont montré une contamination à l'Endosulfan 100 fois supérieure au niveau admis.⁸ Les ONG et la communauté médicale de Kerala ensemble, en 2002, ont pu obtenir des autorités étatique l'interdiction de toutes les utilisations de l'Endosulfan dans l'État du Kerala. L'utilisation de l'Endosulfan est actuellement interdite dans au moins 57 pays.⁹ Les ONG font campagne pour encourager les gouvernements et les convaincre que l'Endosulfan doit être inscrit dans la liste de la Convention de Rotterdam sur les produits chimiques interdits et réglementés afin que les exportations de l'endosulfan vers les pays en développement soient interdites. A moins que le gouvernement du pays importateur soit informé et donne son consentement préalable et éclairé.¹⁰ Les ONG sont également en campagne pour inscrire l'Endosulfan dans la liste des Polluants organiques persistants, en vertu de la Convention de Stockholm en vue d'en arriver à une interdiction mondiale de sa production et de son utilisation.¹¹

6.2 Soutien grandissant de la FAO pour proscrire les pesticides extrêmement dangereux

En réponse aux demandes de la communauté médicale, la communauté des ONG et d'autres, la posture de la FAO relative à l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux a continué à évoluer depuis 2002, lorsque la version la plus récente du Code international a été adoptée. En 2006, le Conseil de la FAO dont les membres sont des représentants de gouvernements, de ministères de l'agriculture, a fait sienne l'Approche stratégique de la Gestion des produits chimiques (SAICM). Ils ont accepté de se joindre au niveau international aux activités de la SAICM visant à minimiser tous les inconvénients, liés à l'exposition aux produits chimiques toxiques, sur la santé humaine et l'environnement. Ils ont noté que le Code International de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides est aussi un important élément de la SAICM. Le Conseil a souligné la nécessité pour le secteur agricole d'être pleinement impliqué dans la mise en œuvre de la SAICM. Fait significatif, le Réunion de 2006 du

Conseil a indiqué que le rôle de la FAO dans la mise en œuvre de la SAICM pourrait inclure une aide pour les interdictions progressives des pesticides très dangereux.¹²

L'année suivante, en octobre 2007, la FAO et l'OMS ont tenu leur première réunion conjointe sur la gestion des pesticides. Dans ses propos liminaires à l'assistance, le Chef du Service de la protection des végétaux de la FAO a déclaré que non seulement le Conseil de la FAO a adressé une requête à la FAO pour qu'elle aide des pays à interdire progressivement les pesticides extrêmement dangereux (HHP), mais que cette demande a été réitérée par le Comité de la FAO sur l'agriculture. Il a souligné que ces décisions montrent une évolution significative de l'opinion internationale au sein du secteur agricole sur la question de l'interdiction des HHP. En soulignant la nécessité pour la FAO de progresser rapidement, il a demandé que la réunion conjointe donne des conseils clairs sur la façon de le faire.¹³

Parmi les participants à la réunion conjointe figurent le Groupe d'experts de la FAO sur la gestion des pesticides, l'organisme statutaire officiel qui conseille la FAO sur les questions relatives à la réglementation et la gestion des pesticides. Le Groupe d'experts de la FAO a été rejoint par les membres du groupe d'experts de l'OMS en biologie des vecteurs et lutte anti-vectorielle et d'autres universitaires désignés par l'OMS ou experts gouvernementaux.¹⁴ Les experts, lors de la Réunion conjointe, ont abordé la question des pesticides extrêmement dangereux ainsi que la proposition faite à la FAO d'aider les pays à les interdire progressivement. Le groupe d'experts a recommandé qu'une liste de pesticides extrêmement dangereux soit préparée et régulièrement mise à jour à l'intention des gouvernements et de l'industrie. Une liste qui inclut les pesticides à toxicité aigue ainsi que ceux qui sont à l'origine du cancer, des transformations ou interfèrent dans la reproduction. Le groupe a également noté que certains pesticides supplémentaires ont de graves effets néfastes répétés sur la santé humaine ou l'environnement. On devrait élaborer des critères afin de les inclure également dans la liste des pesticides extrêmement dangereux.¹⁵

Les experts ont débattu largement sur l'opportunité de retenir comme critère pour les pesticides extrêmement dangereux les dangers ou les risques. Ils ont conclu en recommandant que toute classification des pesticides extrêmement dangereux devrait être essentiellement axée sur des dangers. Les experts ont reconnu que l'objectif est de réduire les risques posés par certains pesticides mais il ont reconnu que le critère basé sur le risque peut être compliqué et que le développement de ces pesticides pourrait ralentir des activités indispensables sur le terrain.¹⁶ Cela a été une décision importante et reflète l'expérience de nombreux organismes de régulation, d'ONG et d'autres qui ont vu comment des entités de l'industrie ont pu, maintes fois, manipuler les processus d'évaluation des risques des pesticides pour empêcher ou retarder une réglementation efficace.

L'industrie des pesticides a déjà indiqué qu'elle s'opposera à l'utilisation d'évaluations basées sur les dangers dans la prise de décision réglementaire et qu'elle n'acceptera pas de décision fondée sur les dangers.¹⁷ Cela mènera sans doute à une controverse puisque les ONG et organismes de régulation dans un nombre croissant de pays insistent sur le fait que la seule solution pratique réside dans l'utilisation d'approches plus basées sur les dangers. En effet, une évaluation des dangers est une analyse relativement simple qui utilise la toxicologie et l'épidémiologie qui permet de tirer des conclusions sur les types d'effets négatifs qui peuvent résulter de divers types d'exposition à un pesticide particulier. En revanche, les évaluations des risques chimiques, sont très compliquées, très subjectives, et très sujettes à la manipulation. Une évaluation des risques liés aux pesticides doit être fondée sur des hypothèses concernant les conditions dans lesquelles les pesticides seront effectivement utilisés et sur des hypothèses concernant les expositions susceptibles d'être associées à chacune des conditions considérées. L'évaluateur des risques doit émettre de nouvelles hypothèses pour quantifier les effets nocifs associés aux différents scénarios d'exposition. En somme, le résultat d'une évaluation

des risques liés aux pesticides dépend largement des hypothèses utilisées et donc souvent des budgets que les parties intéressées sont en mesure de dépenser sur des experts. Souvent, la seule conclusion définitive sur laquelle toutes les parties peuvent s'entendre est : on n'en sait pas assez et que plus d'études et d'informations sont nécessaires.

6.3 L'Europe agit pour l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux

L'Europe a été la première région à prendre des mesures globales visant à interdire les pesticides extrêmement dangereux, et elle l'a fait en utilisant des critères basés sur les dangers malgré une forte opposition de l'industrie des pesticides. La nouvelle législation de l'Union européenne sur les pesticides adoptée en 2009 va interdire progressivement de nombreux pesticides au sein de la Communauté européenne en fonction de leur dangerosité. Cette législation n'était pas principalement destinée aux pesticides à toxicité aiguë. Beaucoup d'entre eux ont déjà été interdits en Europe occidentale, et les systèmes de régulation ont relativement réussi à lutter contre l'utilisation des autres qui restent. La nouvelle initiative a plutôt pour centre d'intérêt l'interdiction des pesticides qui sont à l'origine du cancer, des mutations et des troubles de la reproduction ; des pesticides dont les matières opèrent une bioaccumulation dans l'environnement ; et les pesticides qui sont nocifs pour les abeilles.

La nouvelle législation a été accompagnée par une directive sur l'utilisation durable des pesticides qui va servir de référence aux réglementations nationales dans les pays membres de l'UE. La directive établit le principe de la lutte intégrée contre les ravageurs, y compris la promotion de méthodes non chimiques de lutte antiparasitaire afin qu'elle soit utilisée partout où c'est possible de le faire en lieu et place des pesticides. A quelques exceptions près, elle institue également une interdiction générale de saupoudrage aérien des cultures, mais également toute pulvérisation à proximité des zones résidentielles. La directive impose, en outre, la protection de l'environnement aquatique et l'eau potable contre les pesticides. Elle exige la réduction au minimum ou l'interdiction des pesticides dans les parcs, les jardins publics, les terrains de sports et de récréation, les terrains scolaires et terrains de jeux, et dans le voisinage immédiat des infrastructures sanitaires.¹⁸

Cette nouvelle loi de l'UE couvre les insecticides, les fongicides et les herbicides et elle est destinée particulièrement aux substances actives. Au moment où la nouvelle loi passait, il y avait environ 500 substances actives sur le marché dans l'UE. Au fur et à mesure que la nouvelle législation sera progressivement mise en œuvre, l'UE devra élaborer une liste de substances actives - y compris leurs résidus dans la chaîne alimentaire - qui ont été identifiées comme étant sans danger pour la santé. Les impacts des substances sur la santé animale et l'environnement seront également pris en compte. Au fur et à mesure qu'on élabore la liste, les États membres de l'UE seront chargés de veiller à ce que les pesticides utilisés soient seulement ceux dont les substances actives sont sur la liste des substances jugées sûres.¹⁹

La nouvelle loi interdit certaines catégories de pesticides ayant des éléments actifs extrêmement dangereux, mais accorde des exceptions dans certains cas où il est établi que l'exposition serait en réalité négligeable. Les substances qui doivent être interdites comprennent celles qui sont cancérigènes (causent le cancer), mutagène (induisent des mutations), toxiques pour la reproduction, ou qui perturbent le système endocrinien. En outre, la loi interdit les substances actives qui sont persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB). Les substances actives susceptibles d'être nocives pour les abeilles domestiques seront proscrites.

Les substances actives qui agissent sur le développement ou qui sont toxiques pour le système nerveux (neurotoxiques) ou le système immunitaire (immunotoxiques) ne seront pas automatiquement interdites en dépit des efforts importants consentis par des ONG pour inclure de telles substances dans un cadre d'action pour la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les pesticides à éliminer progressivement. Ces pesticides seront toutefois, soumis à un niveau de sécurité. En outre, ces pesticides ainsi que les autres substances actives dangereuses appartenant à des catégories que la nouvelle loi n'interdit pas explicitement, seront néanmoins progressivement supprimées et remplacées lorsque des alternatives plus sûres seront disponibles.

Au cas où il est établi pour combattre un grave danger pour les végétaux il faut recourir à un pesticide sur la liste d'interdiction, celui-ci peut être approuvé pour une durée maximale de cinq ans, même s'il ne répond pas aux critères d'innocuité de l'UE.²⁰ La nouvelle loi sera progressivement introduite et des pesticides qui sont déjà sur le marché en vertu de la loi antérieure vont rester disponibles jusqu'à ce que leur autorisation actuelle expire.²¹ En conséquence, il faudra un certain nombre d'années avant que la nouvelle législation européenne n'entre en vigueur. Néanmoins, cette loi s'inscrit dans une nouvelle tendance progressiste dans la réglementation des pesticides et représente un grand bond en avant. Elle ordonne des éliminations progressives et des interdictions de tous les pesticides qui répondent à certains critères de dangerosité bien déterminés. Une approche similaire peut être adoptée dans les pays en développement, mais dans la plupart des cas, on doit accorder plus d'attention aux pesticides très toxiques et qui font l'objet de préoccupation aux niveaux national et régional.

6.4 Critères pour établir une liste internationale de pesticides extrêmement dangereux à interdire

Le Comité mixte FAO / OMS du Groupe d'experts sur la gestion des pesticides (voir ci-dessus) s'est réuni pour la deuxième fois en Octobre 2008.²² Un accord a été conclu sur les critères qui seront utilisés pour déterminer les pesticides qui doivent être classés comme très dangereux en vue de la mise en œuvre de l'engagement de la FAO à promouvoir l'interdiction progressive des pesticides extrêmement dangereux. Les critères qui ont été adoptés intègrent des éléments de deux approches existantes en matière de classification des dangers qui bénéficient d'une large acceptation internationale. L'un des critères concerne la Classification recommandée de Pesticides par risque²³ de l'OMS qui met l'accent principalement sur la toxicité aiguë. L'un des critères est le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)²⁴, qui comprend aussi des critères concernant leur cancérogénicité, leur caractère mutagène et leur toxicité pour la reproduction.

Le système de classification de l'OMS pour les pesticides à toxicité aiguë a déjà été brièvement décrit ci-dessus. Le système SGH classe toutes sortes de produits chimiques par les différents types de risque qu'ils représentent. Ces risques comprennent non seulement les dangers toxicologiques, mais aussi les dangers liés à la combustibilité, à l'explosivité etc. Le but de ces classifications est d'établir des approches harmonisées de la communication sur les dangers telles que les étiquettes et les fiches de données de sécurité. Parmi les différents types de risques chimiques identifiés par le SGH figurent la classification des normes par la toxicité aiguë²⁵, le caractère mutagène sur les cellules germinales²⁶ la cancérogénicité,²⁷ et la toxicité reproductive.²⁸

Le deuxième Programme conjoint FAO / OMS sur la gestion des pesticides a convenu que les pesticides extrêmement dangereux doivent être définis comme des pesticides qui ont une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

1. formulations de pesticides qui satisfont aux critères de l'OMS pour la **toxicité aiguë** (OMS classe Ia et Ib)

2. Les substances actives des pesticides et leurs formulations répondent aux critères de **cancérogénicité** de SGH (SGH catégories 1a et 1b)
3. Les matières actives des pesticides et leurs formules répondent aux critères de **mutagénicité** de SGH (SGH catégories 1a et 1b)
4. Les substances actives des pesticides et leurs formulations répondent aux critères de toxicité reproductrice de SGH (SGH catégories 1a et 1b)
5. Les matières actives des pesticides qui sont répertoriés par la **Convention de Stockholm** ou qui ont des caractéristiques similaires telles que définies dans la convention de l'annexe D
6. Les matières actives des pesticides et les formulations énumérées par la **Convention de Rotterdam**.
7. Les pesticides énumérés par le **Protocole de Montréal**
8. Les autres matières actives des pesticides et leurs formules qui contiennent une **forte incidence d'effets nocifs graves**, voire irréversibles sur la santé humaine ou pour l'environnement. Il existe encore des faiblesses importantes dans cette liste. Par exemple, il ne fait pas mention explicitement des pesticides qui perturbent le système endocrinien ou des pesticides qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés. En plus, la deuxième session semble avoir reculé par rapport à la décision de la première session d'experts mixtes sur la gestion des pesticides d'établir une liste exhaustive des pesticides extrêmement dangereux à proscrire dans le commerce international. Néanmoins, les critères arrêtés par le groupe d'experts conjoint FAO / OMS doit être très utiles aux gouvernements et aux autres qui doivent prendre des décisions sur les pesticides qui doivent être considérés comme extrêmement dangereux et qui doivent être soumis à une élimination graduelle et à des interdictions.

23

Un guide pour les ONG sur les pesticides dangereux et la SAICM

Notes

- 1 Pesticide poisoning in the developing world—a minimum pesticides list, M. Eddleston et al, The Lancet, Volume 360, Issue 9340, Pages 1163 - 1167, 12 October 2002, [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(02\)11204-9/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(02)11204-9/fulltext)
- 2 Le paraquat et le suicide; 2003 une fiche d'informations préparées par PAN Germany; http://www.evb.ch/cm_data/Fact_Sheet_Paraquat_Suicide.pdf
- 3 Paraquat: Unacceptable health risks for users, Richard Isenring; 2006; http://www.evb.ch/cm_data/EvB_paraquat_E.pdf
- 4 Dopamine Transporter Genetic Variants and Pesticides in Parkinson's Disease, Beate Ritz et al, 2009, Environmental Health Perspectives; <http://www.ehponline.org/members/2009/0800277/0800277.pdf>
- 5 UITA Communiqué de presse, http://www.iuf.org/cgi-bin/dbman/db.cgi?db=default&uid=default&ID=5681 & view_records = 1 & fr = 1
- 6 Hazardous material, Tan Ee Lyn, The Malaysia Star en ligne 10 Février, 2009, <http://thestar.com.mon/Lifestyle/story.asp?file=/2009/2/10/lifefocus/3177228 & sec=lifefocus>
- 7 Endosulfan Factsheet and Answers to Common Questions, Usha S. and Harikrishnan V. R., IPEN Pesticide Working Group, 2004, http://thanaluser.web.aplus.net/sitebuildercontent/sitebuilderfiles/endosulfan_factsheet.pdf
- 8 Endosulfan à travers le monde, une fiche d'informations de 2008 préparée par PAN North America; <http://www.panna.org/node/1686>
- 9 Adhésion de PAN et de l'IPEN à la Convention sur les POP de Stockholm Comité d'études, Meriel Watts et Pamela Miller, 2009, <http://chm.pops.int/Convention/POPsReviewCommittee/Meetings/POPRC4/AnnexEinformationrequest/Responses/tabid/460/language/en-US/Default.aspx>, Il y a les pays suivants: Albanie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bulgarie, Canada, Chine, Congo (RDC), le Costa Rica, Croatie, République tchèque, Égypte, Équateur, Ghana, Honduras, Japon, Lituanie, Mali, Maurice, Mexique, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Pérou, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Togo, et les États-Unis d'Amérique.
- 10 Une mise à jour sur le statut de l'Endosulfan en vertu de la Convention de Rotterdam peut être retrouvé sur son site Web: <http://www.pic.int/home.php?type=t&id=238>
- 11 Une mise à jour sur le statut de l'Endosulfan en vertu de la Convention Stockholm se trouve sur son site Web : <http://chm.pops.int/Convention/POPsReviewCommittee/Chemicalsunderreview/NewProposals/tabid/245/language/en-US/Default.aspx>
- 12 Rapport de la 131e session du Conseil de la FAO, Rome, 20-25 Novembre 2006; paragraphes 82 -- 86 ; http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl131/index_en.htm

- 13 Rapport de la première réunion conjointe FAO / OMS sur la gestion des pesticides, <http://www.fao.org/ag/agp/agpp/pesticid/Code/expmeeting/Report07.pdf>
- 14 Ibid, Page 5
- 15 Rapport de la première réunion conjointe FAO / OMS cité ci-dessus.
- 16 Ibid., Pages 2, 14 & 15
- 17 Rapport de la deuxième session conjointe FAO / OMS sur la gestion des pesticides; Octobre 2008, page 16 http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Report.pdf
- 18 Les députés approuvent la loi sur les pesticides, communiqué de presse du Parlement européen. http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/066-45937-012-01-03-91120090112IPR45936-12-01-2009-2009-false/default_en.htm
- 19 FAO sur la nouvelle réglementation de l'UE sur les pesticides ; Janvier 15, 2009 ; HIS ; <http://engineers.ihs.com/news/2009/eu-en-pesticides-directive-faq-1-09.htm?WBCMODE=t>
- 20 Communiqué de presse du Parlement européen cité ci-dessus
- 21 Les députés européens approuvent la loi sur les pesticides, le 14 janv. 2009; Environmental Expert Com; <http://hs.environmental-expert.com/resultEachPressRelease.aspx?cid=26908&codi=43578&idproducttype=8>
- 22 Voir: Rapport de la deuxième session FAO / OMS sur la gestion des pesticides; Octobre 2008, http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Report.pdf
- 23 La classification recommandée par l'OMS des pesticides par dangers; 2004
http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides_hazard_rev_3.pdf
- 24 The Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques); http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_rev01/01files_e.html
- 25 GHS, chapitre 3.1, page 109
- 26 SGH, chapitre 3.5, page 157 (Note : mutagenèse des cellules germinales : les pesticides peuvent causer des mutations dans la cellule d'un parent qui est ensuite transmise à leurs enfants et aux générations futures)
- 27 GHS, chapitre 3.6, page 165
- 28 SGH, chapitre 3.7, page 175

7. Passer à l'action pour interdire des pesticides extrêmement dangereux

Au moment où il y a de plus en plus de sympathisants, en principe, pour la suppression progressive et l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux, peu de pays en dehors de l'Europe occidentale ont fait beaucoup de progrès dans ce sens. Beaucoup de pays ont, cependant, de fervents partisans de telles interdictions au sein du personnel des ministères nationaux de la Santé et / ou de l'Agriculture. En outre, la plupart des gouvernements ont convenu de soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique qui, au moins en principe, les engage à prendre des mesures visant à minimiser les effets nocifs dus à l'exposition aux produits chimiques. Les gouvernements soutiennent formellement le code international, qui indique qu'on doit supprimer progressivement les pesticides dangereux qu'un gouvernement est incapable de réguler et de contrôler suffisamment pour s'assurer de leur utilisation sûre.

Néanmoins il reste difficile pour la plupart des gouvernements de passer à une action nationale pour procéder à des interdictions et au retrait progressif des pesticides extrêmement dangereux. Ceux qui fabriquent, importent et distribuent des pesticides, ainsi que certains utilisateurs institutionnels de pesticides à grande échelle, vont probablement s'opposer fermement à ces interdictions. En outre, de nombreux pays ne disposent pas des politiques et les capacités dont ils auraient besoin pour aider efficacement les producteurs à changer les pratiques culturelles afin de leur permettre de continuer à avoir de bons rendements de récolte sans utiliser des pesticides extrêmement dangereux.

7.1 Mesures nationales

La clé pour beaucoup de pays pour réaliser des progrès vers une interdiction des pesticides extrêmement dangereux réside dans le soutien actif de communautés conscientes des dommages que les pesticides extrêmement dangereux peuvent causer et disposées à travailler pour promouvoir et développer les politiques, règlements et capacités nationaux nécessaires pour instituer de telles interdictions. La plupart des pays disposent déjà d'ONG ayant une expérience dans le domaine de l'agriculture et sur les questions relatives aux pesticides. Dans de nombreux cas, ces ONG ont des contacts et de bonnes relations avec les membres du personnel des ministères nationaux de l'Agriculture et de la Santé qui peuvent être favorables à ces interdictions. Néanmoins, un soutien supplémentaire considérable est peut-être nécessaire pour réussir et plusieurs organisations nationales pourraient donner cet appui. Parmi celles-ci on peut citer des universitaires concernés, les organisations des professionnels médicaux, les syndicats, les organisations communautaires de base touchées et les circonscriptions, les organisations environnementales, les organisations religieuses etc. qui ont entre autres missions la défense de la santé publique et de l'environnement. Les ONG peuvent également avoir besoin de porter ces questions au niveau du grand public par les campagnes d'information et de sensibilisation, des reportages dans les médias, et par d'autres moyens.

Pour réussir à obtenir des interdictions nationales sur les pesticides extrêmement dangereux, on doit défendre avec des arguments solides et honnêtes qu'au fur et à mesure que les pesticides dangereux seront progressivement éliminés et interdits, de bonnes solutions de rechange abordables et moins dangereuses et plus efficaces seront accessibles. Pour ce faire, ceux qui préconisent l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux doivent être en mesure d'identifier des alternatives et d'indiquer comment ceux qui ont besoin d'aide dans l'application des solutions de rechange pourront l'obtenir. Dans certains cas, l'alternative peut être une simple substitution d'un pesticide très dangereux par un pesticide moins dangereux. Dans certains cas, l'alternative peut exiger une plus grande utilisation des techniques de gestion intégrée des ravageurs. Dans d'autres cas, ceux qui donnent l'assistance sur des solutions doivent être en mesure d'aider les producteurs à devenir moins dépendants des pesticides tout en maintenant de bons rendements agricoles par le biais d'une agriculture écologique biodiversifiée et d'une agriculture biologique et par d'autres moyens.

Si une société prend la décision d'aller vers la suppression progressive de tous les pesticides extrêmement dangereux, cela peut entraîner quelques problèmes pratiques difficiles à régler. En l'occurrence, une aide spécialisée d'un expert peut s'avérer nécessaire. Dans certains pays, des ONG peuvent être en mesure de fournir cette aide. L'expérience pratique des paysans et les organisations de producteurs dans le pays qui pourraient utiliser des solutions de rechange peuvent souvent servir d'exemples. Depuis que la FAO a décidé d'aider les pays à éliminer progressivement des pesticides extrêmement dangereux, cette aide est assujettie à une demande préalable. Toutefois, certains pays en développement peuvent également avoir besoin d'assistance technique externe et financière au développement pour leur permettre d'éliminer totalement et de manière graduelle tous pesticides extrêmement dangereux qui portent atteinte aujourd'hui gravement à la santé et à l'environnement.

La Banque mondiale a lancé l'Évaluation internationale des sciences agronomiques et la technologie pour le développement (IAASTD), initié des efforts au niveau international pour examiner l'efficacité des politiques liées à l'agriculture dans les secteurs public et privé et les arrangements institutionnels et évaluer la pertinence, la qualité effective des Connaissances agricoles, de la science et de la technologie (CASTD). Sa question centrale était de savoir comment réduire la faim et la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance en milieu rural, et faciliter un développement équitable, écologiquement, socialement et économiquement durable.

L'évaluation a conclu que:

«Les gouvernements peuvent aligner le financement du secteur public alloué aux CASTD sur l'appui à la recherche explicitement consacrée à l'amélioration des pratiques agricoles à petite échelle et diversifiées qui favorisent l'amélioration des rendements et de la sécurité alimentaire à travers des pratiques de lutte antiparasitaire durable. Parmi les options de protection des plantes qui parviennent avec succès à gérer les populations de ravageurs et à réduire au minimum les impacts néfastes sur la santé humaine parfois associés aux pesticides synthétiques, il y a notamment l'appui institutionnel et politique croissants à — l'investissement dans — la recherche axée sur la gestion agroécologique ainsi que la vulgarisation et l'éducation participatives.»¹

Les ONG peuvent encourager les gouvernements et les grands cultivateurs à faire ces investissements relativement aux efforts visant l'élimination progressive et l'interdiction pesticides extrêmement dangereux. Ils peuvent également si elles le souhaitent encourager leur gouvernement à identifier les investissements sur les CASTD en tant que composante des demandes d'assistance qu'ils élaborent et présentent aux bailleurs de fonds institutionnels internationaux.

7.2 identifier les pesticides extrêmement dangereux à interdire

Dans beaucoup de pays, il ne peut pas être possible à court terme d'avoir une loi nationale ou une réglementation nationale qui va éliminer progressivement et interdire tous les pesticides extrêmement dangereux. Au lieu de cela, des efforts pour obtenir de telles interdictions peuvent nécessiter que l'on s'y prenne progressivement et étape par étape. Pour commencer, il peut y avoir des pesticides déjà identifiés dans un pays par les médecins, par les organisations travaillant avec les communautés agricoles, ou par d'autres comme étant réputé être à l'origine de dommages graves et irréversibles. Des exemples de tels pesticides peuvent inclure ceux qui sont mentionnés plus haut dans cette brochure tels que le phosphore d'aluminium, l'endosulfan, le paraquat et le parathion. Dans les cas où ceux-ci ou certains autres pesticides sont identifiés comme étant à l'origine de graves problèmes, cette connaissance locale doit être valorisée et pleinement prise en considération dans le développement d'une stratégie nationale de promotion de l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux.

Pour aider les ONG et les gouvernements nationaux à identifier les pesticides extrêmement dangereux à interdire, la Pesticide Action Network a produit la liste internationale des pesticides très dangereux de PAN,² une liste internationale exhaustive de plus de 390 pesticides que PAN estime être des pesticides extrêmement dangereux. En élaborant cette liste, le PAN a eu recours aux critères qui ont été établis par la Réunion conjointe FAO / OMS (mentionnée ci-dessus). Il a utilisé également trois autres catégories: la perturbation endocrinienne, la toxicité par inhalation et la toxicité d'abeille.

Chaque pesticide sur la des liste pesticides extrêmement dangereux de PAN a une ou plusieurs des Caractéristiques suivantes :

- toxicité fortement aiguë (y compris la toxicité par inhalation)
- des effets toxiques à long terme dus à l'exposition chronique (cancérogénicité, mutagénicité, la toxicité reproductive, la perturbation du système endocrinien)
- forte préoccupation environnementale, soit par l'exposition ubiquitaire, la bioaccumulation ou la toxicité
- connu pour être à l'origine d'une forte incidence de graves effets indésirables, voire irréversibles sur la santé humaine ou l'environnement

La liste de PAN a été compilée en utilisant une approche systématique que ses auteurs ont décrite en détails. Il est basé sur des sources autorisées, y compris les classifications recommandées des pesticides par risque, sur les conclusions de Centre International pour la Recherche sur le Cancer (CIRC), les directives de l'Union européenne (UE), et les publications de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (US EPA). La liste de PAN est mise en ligne sur Internet et est prête à être utilisée. Cependant, ses auteurs ont indiqué qu'il est encore incomplète et ont promis une mise à jour de la future version.³ PAN a également fourni (sur un autre site sur le web), une annexe importante sur la Liste de PAN, qui indique, pour chaque pesticide sur la liste, la base sur laquelle les auteurs de la liste ont déterminé le pesticide en question à inscrire dans la liste de PAN sur les pesticides extrêmement dangereux.⁴

La liste PAN est très utile en ce sens qu'elle établit une liste exhaustive des pesticides extrêmement dangereux que PAN veut que tous les pays interdisent à terme. Dans la plupart des cas, cependant, les autorités nationales peuvent ne pas être prêtes à interdire immédiatement tous les pesticides sur la liste.

Par conséquent, les ONG et les représentants des gouvernements ont généralement besoin de prioriser leurs objectifs sous forme de retraits progressifs et d'interdictions. En établissant ces priorités nationales et en préparant leur argumentaire, beaucoup de ressources supplémentaires peuvent s'avérer utiles.

7.3 Ressources informationnelles

Il existe diverses sources d'informations qui peuvent être utiles aux ONG et aux gouvernements dans la priorisation des pesticides extrêmement dangereux à cibler pour élimination progressive et pour interdictions, et dans l'élaboration de l'argumentaire

7.3.1 Classification et Directives de l'OMS

Comme indiqué plus haut, l'Organisation mondiale de la santé tient une liste des pesticides extrêmement dangereux (classe Ia) et pesticides très dangereux (classe Ib). Ces listes peuvent être consultées dans la publication: *WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification: 2004*, pages 16 to 19.⁵

Les pesticides dans ces listes sont extrêmement toxiques, ce qui signifie que la mort ou de graves maladies peuvent résulter d'une dose unique ou par l'exposition à court terme. Les dommages causés par les pesticides peuvent donc rapidement apparaître et être visibles. En outre, cette liste peut faire autorité, en particulier auprès de la communauté médicale et des ministères nationaux de la santé en raison de sa longévité et en raison du fait qu'elle a été élaborée par l'OMS. Il peut donc être utile d'analyser les pesticides sur la liste de l'OMS qui sont importés, qui ont fait l'objet de formulations ou qui ont été produits dans votre pays et la quantité produite. Il peut s'avérer également utile d'étudier la manière dont ils sont utilisés et les types de problèmes de santé et environnementaux qu'ils entraînent de manière générale.

Des exemples de pesticides classés par l'OMS comme étant extrêmement dangereux (classe Ia) comprennent les insecticides parathion et parathion-méthyl, et les insecticides pour le sol l'aldicarbe et les terbufos. Des Exemples de pesticides présents dans cette liste classée comme très dangereux (classe Ib) comprennent les insecticides carbofuran, méthamidophos, méthomyl et monocrotophos. Ce n'est pas à tous les pesticides qui portent atteinte gravement à la santé et à l'environnement que l'OMS donne la classification Ia et Ib. Par exemple, le rapport de l'OMS classe les deux pesticides l'endosulfan et le paraquat au rang classe II. Elles sont classées par L'OMS comme étant modérément dangereux, même si ces deux ont été identifiés comme faisant partie des pesticides les plus problématiques faisant l'objet d'une utilisation à grande échelle aujourd'hui dans le monde. Ceci est une illustration qui montre pourquoi la réunion mixte d'experts FAO / OMS de 2009 sur la gestion des pesticides a élargi les critères d'identification des pesticides à considérer comme étant très dangereux par delà les produits antiparasitaires répondant aux critères de toxicité aiguë que l'OMS utilise.

L'OMS, elle-même, reconnaît que la méthode utilisée dans la Classification recommandée par l'OMS des pesticides par risque et les directives doit être actualisée et révisée. La méthodologie et les orientations sur lesquelles ces classifications sont basées ont été établies en 1975 par l'organe directeur de l'OMS. Et on a continué à les utiliser sans une révision substantielle. La version 2004 du document de classification de l'OMS est la plus récente disponible au moment où nous rédigeons ces lignes, même s'il est tard de faire une nouvelle version révisée. On s'attend à ce que la nouvelle version soit la première depuis plus de 30 ans dans l'histoire de cette liste à utiliser une méthodologie révisée et

actualisée pour classer les pesticides à toxicité aiguë⁶. Cependant, selon toute vraisemblance, il n'abordera pas toujours toute la gamme de critères de toxicité qui ont été élaborés par le groupe mixte FAO / OMS.

7.3.2 Fiches de données sur les pesticides

L'OMS en collaboration avec la FAO élabore le Pesticide Data Sheets (fiches de base de données pesticides)⁷ qui donne des informations de base sur de nombreux pesticides, avec une priorité accordée aux substances qui sont largement utilisées ou qui ont une forte toxicité ou connues pour avoir une toxicité exceptionnelle. Cette base de données fournit des informations toxicologiques et des informations sur de nombreux pesticides et sur les symptômes d'empoisonnement et les traitements d'urgence et médicaux pour les personnes exposées aux pesticides. Les auteurs de cette base de données partent du principe qu'il est possible d'utiliser en toute sécurité les pesticides en cours de révision et de donner des recommandations sur la façon dont ils doivent être utilisés, contrôlés et réglementés pour garantir leur utilisation sûre. Les associations professionnelles de l'industrie des pesticides jouent un rôle actif dans l'étude des fiches de données et il semble que souvent, elles influencent considérablement comment les informations contenues dans la base de données sont présentées. Néanmoins, la base de données fait figure de source importante et fiable d'informations sur de nombreux pesticides.

7.3.3 Base de données de l'UE sur les pesticides

En 2009, l'UE a établi une base de données des pesticides en ligne qui constitue une autre ressource utile.⁸ Cette base de données est le résultat d'une étude effectuée par la Commission européenne et qui a été entamée en 1983. À cette époque, environ 1000 substances actives de pesticides étaient sur le marché en Europe, et ils étaient contenus dans des dizaines de milliers de produits. Basés sur une évaluation détaillée, plus des deux tiers de ces derniers ont par la suite été retirés du marché. Cette estimation a évalué chaque substance en fonction de la santé des consommateurs, des agriculteurs, des eaux souterraines, et les organismes non ciblés, comme les oiseaux, les mammifères, les vers de terre et les abeilles. Seulement 250 substances actives évaluées ont pu être certifiées conformes aux normes de sécurité de l'UE et ont été inscrites sur la liste «usage sûr» de l'UE. Pour chaque substance active de pesticide dans la base de données, on peut trouver des informations sur son statut : si la substance active a été incluse dans la «liste usage sûr» de l'UE, si elle n'y est pas, ou si la décision est toujours en attente. La base de données comprend également des informations sur ce que l'UE considère comme étant les teneurs maximales en résidus (LMR) de la substance dans les aliments. Beaucoup d'entrées ont également un lien vers un rapport plus détaillé sur l'évaluation de la substance.

7.3.4 Base de données de PAN sur les pesticides

PAN Amérique du nord tient et met régulièrement à jour une base de données des pesticides en ligne qui est une source complète d'informations sur la toxicité des pesticides et sur les informations sur la réglementation pour plus de six mille substances actives de pesticides.⁹ Les informations contenues dans cette base de données proviennent de nombreuses sources, mais elle est la plus complète concernant les pesticides qui sont homologués pour utilisation aux États-Unis. Toutes les sources de données sont entièrement référencées de sorte qu'un utilisateur de la base de données puisse être en mesure de trouver assez rapidement les systèmes de données d'origine.

La base de données de pesticides de PAN peut être consultée de plusieurs manières différentes:

- par le nom commercial ou par numéro d'enregistrement de l'US EPA (agence de protection de l'environnement des Etats-Unis) pour des produits de pesticides ayant fait l'objet de formulations
- par le nom chimique ou par le numéro du Chemical Abstracts Service (CAS) concernant les substances actives de pesticides, les produits de dégradation et d'autres substances chimiques utilisées dans les produits de pesticides
- Par pays, avec des informations fournies sur les pesticides homologués pour utilisation dans les pays pour lesquels ces données sont disponibles
- par symptômes observés et d'autres informations qui permettent d'aider à identifier un pesticide ou une catégorie de pesticides qui peuvent être responsables d'une maladie liée aux pesticides
- par espèces aquatiques, par effet ou par un procédé chimique qui peut aider à identifier l'écotoxicité aquatique d'un pesticide

Cette base de données couvre non seulement les pesticides très dangereux, mais aussi la plupart des autres pesticides dans le commerce et constitue une bonne source générale d'informations sur les pesticides.

7.3.5 Liste des listes de PAN Royaume-Uni

Pesticide Action Network Royaume-Uni (PAN UK) élabore et met à jour une Liste des Listes¹⁰ qui est un catalogue en ligne sur les pesticides qui identifie ceux qui sont liés aux impacts particulièrement néfastes sur la santé et l'environnement. C'est dans un format facile à utiliser et qui comprend des listes de pesticides organophosphorés, de pesticides qui sont associés au cancer, de pesticides qui perturbent le système endocrinien, de pesticides qui sont toxiques pour les abeilles, de pesticides qui sont interdits ou strictement réglementés dans L'Union européenne ainsi que d'autres. Il comprend également des informations utiles sur la réglementation de l'Union Européenne sur les pesticides et une longue liste de ressources Web sur les pesticides.

7.3.6 Informations sur les propriétés de pesticides

Une base de données en ligne appelé EXTTOXNET (Extension Toxicology Network) qui a été élaborée et mise à jour par un consortium d'universités aux États-Unis, fournit des informations utiles sur les pesticides sous un format appelé Pesticide Information Profiles (PIP) (Informations sur les propriétés de pesticides).¹¹ Ces profils donnent des informations détaillées sur les effets sanitaires et environnementaux de nombreux pesticides qui peuvent être plus complètes que l'information trouvée dans la base de données de l'OMS / FAO.

7.3.7 Compendium des noms communs des pesticides

Le Compendium des noms communs de pesticides (Compendium of Pesticide Common Names) constitue une ressource en ligne utile. Un seul pesticide ou une seule substance active de pesticide peut avoir différents noms communs, ce qui peut rendre difficile la recherche d'informations à son sujet. Ce site web dispose d'un moteur de recherche qui permet d'entrer le nom commun d'un pesticide et d'obtenir des informations systématisées concernant les pesticides, y compris d'autres noms, son numéro de registre CAS et sa formule moléculaire et structurelle.

Notes

1 Food Safety, Plant and Animal Health; Human Health and Sustainability Dimensions; the International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development; http://www.agassessment.org/docs/10505_FoodSafe.pdf

2 PAN International List of Highly Hazardous Pesticides; January 2009; by PAN Germany, approved by PAN International Regional Coordinators; http://www.pan-germany.org/download/PAN_HHP-List_090116.pdf

3 Ibid.

4 Annex to PAN International List of HHPs; http://www.pan-germany.org/download/PAN_HHP-List_090209_Annex1

5 WHO recommended classification of pesticides by hazard and guidelines to classification 2004? http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides_hazard_rev_3.pdf

6 Ibid., Page 1

7 Les fiches de bases de données de pesticides peuvent être consultées en ligne à la page des Pesticides Documents du Site INCHEM du Programme intergouvernemental sur la sécurité chimique (IPCS) à l'adresse <http://www.inchem.org/pages/pds.html>

8 EU Pesticides Database; http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

9 PAN Pesticide Database; PAN North America; <http://www.pesticideinfo.org/>

10 Pesticide Information Profiles ; <http://extoxnet.orst.edu/pips/ghindex.html>

11 Compendium of Pesticide Common Names; <http://www.alanwood.net/pesticides/>

8. Accords internationaux

Les gouvernements ont conclu un certain nombre d'accords internationaux ayant des rapports avec les efforts des ONG visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les dangers causés par l'exposition à des pesticides dangereux. Quelques d'entre eux sont des traités juridiquement contraignants et certains, bien que n'étant pas juridiquement contraignants, sont considérées comme politiquement contraignants. Il doit être entendu, bien sûr, que le fait qu'un gouvernement accepte formellement ou adopte un accord international ne signifie pas qu'elle va automatiquement honorer entièrement les engagements consignés dans l'accord. Néanmoins, le fait qu'un gouvernement accepte officiellement un accord au niveau international conforte les responsables du gouvernement et les ONG qui veulent dans l'idée que cette politique sera mise en œuvre de manière efficace au niveau du pays. En outre, une des caractéristiques utiles de la plupart des accords internationaux traitant de questions liées à la sécurité, la gestion des produits chimiques est que souvent ils reconnaissent explicitement que les ONG et les OSC qui ont un intérêt et des compétence dans le domaine doivent être considérées parties prenantes et doivent avoir un rôle dans la formulation et l'exécution des politiques de sécurité chimique et des initiatives au niveau national.

Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides qui a été décrit ci-dessus (et qui est résumée ci-dessous dans la section 9) indique explicitement que les autorités gouvernementales peuvent interdire l'importation, la vente et l'achat des pesticides très toxiques et très dangereux si d'autres mesures de contrôle et pratiques sont inadéquates pour garantir un risque acceptable pour l'utilisateur de la manipulation du produit.¹ Parmi les autres accords internationaux pertinents, on peut citer l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, les Conventions de Stockholm et de Rotterdam et diverses initiatives internationales concernant le développement durable.

8.1 Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)² est une politique, une stratégie internationale et un plan d'action mondial qui a été adopté en 2006 par les ministres de l'Environnement, les ministres de la Santé et d'autres délégués de haut niveau de plus de 100 gouvernements. Elle a été également approuvée par les organisations intergouvernementales, des ONG et des associations professionnelles pertinentes de l'industrie. L'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques traite à la fois des produits chimiques agricole et industriel. Son objectif global est de parvenir à une gestion saine de produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à réduire au minimum des effets néfastes importants sur la santé humaine et l'environnement. Afin d'atteindre cet objectif global, l'Approche stratégique définit des objectifs subsidiaires sous cinq rubriques : la réduction des risques, connaissances et informations, gouvernance ; renforcement des capacités et coopération technique et trafic international illicite.

En acceptant l'Approche stratégique, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont convenu que ces produits chimiques qui posent un risque déraisonnable et impossible à gérer pour la santé humaine et l'environnement ne doivent plus être produits. On ne doit plus permettre à de telles fins les usages chimiques qui posent un tel risque. Les gouvernements ont également convenu qu'on doit permettre à tous les secteurs de la société civile, en particulier les femmes,

Un cadre d'action pour la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les

travailleurs et les communautés autochtones de participer de manière significative et active à la réglementation et aux autres processus de prise de décision liés à la sécurité chimique. Des informations supplémentaires pertinentes d'ONG se trouvent dans la brochure, *An NGO Guide to SAICM*.³

Dans son Plan d'action mondial, l'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques aborde explicitement un certain nombre de questions importantes sur les pesticides. Il s'agit notamment de:

- Encourager la mise en œuvre totale du Code international de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides.
- Promouvoir le développement et l'utilisation des pesticides à risque réduit et promouvoir la substitution des pesticides très toxiques, y compris les solutions de rechange non-chimiques efficaces.
- Promouvoir la gestion intégrée des ravageurs et la gestion intégrée des vecteurs.
- Encourager l'industrie à étendre l'intendance des produits et à retirer volontairement les pesticides très toxiques qui sont dangereux et ne peuvent être utilisés en toute sécurité dans les conditions actuelles.
- Fournir des informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques, y compris des alternatives non chimiques.
- Entreprendre la recherche sur et mettre en œuvre les meilleures pratiques agricoles, notamment des méthodes qui ne nécessitent pas l'application de produits chimiques polluants ou nocifs.
- Donner la priorité à la gestion des pesticides, des ravageurs dans les stratégies nationales de développement durable et aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté afin de permettre l'accès à l'assistance technique et financière appropriée, y compris à la technologie appropriée.⁴

8.2 Traités internationaux

Il y a trois traités internationaux juridiquement contraignants qui permettent d'identifier les pesticides qui peuvent être considérés comme très dangereux : la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POP), la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC) et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO). Tous les pesticides visés par ces traités sont considérés comme des pesticides extrêmement dangereux selon les critères établis par la réunion conjointe du groupe d'experts FAO / OMS.

8.2.1 Convention de Stockholm

Plus de 150 gouvernements sont Parties à la Convention de Stockholm sur les POPs.⁵ Ce traité exige de ses Parties d'interdire huit pesticides qui ont des propriétés POP : l'aldrine, le chlordane, le dieldrine, l'endrine, l'heptachlore, l'hexachlorobenzène, le mirex et le toxaphène.⁶ La plupart des Parties l'ont déjà fait. Il exige, en outre, de ses Parties d'interdire l'utilisation du pesticide DDT dans l'agriculture et de restreindre son utilisation exclusivement à la lutte antivectorielle conformément aux directives établies par l'OMS.⁷ Trois autres pesticides ayant des propriétés similaires ont été proposés pour inscription future par la convention. Ce sont les Pesticides: le chlordécone, l'endosulfan et le lindane, avec ses isomères associés alpha et bêta.⁸

8.2.2 Convention de Rotterdam

La Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause⁹ compte près de 140 gouvernements Parties. La Convention de Rotterdam établit une liste des pesticides et de formulations de pesticides qui ont déjà été interdits ou strictement réglementés pour des raisons de santé ou environnementales par les gouvernements dans deux ou plusieurs régions. Les pesticides listés sont:

« 2,4,5-T et ses sels et esters; l'aldrine, le captafol, le chlordane, le chlordiméforme, le DDT, la dieldrine; le dinitro-ortho-crésol (DNOC) et ses sels; le dinoseb et les sels dinoseb; EDB (1,2-dibromoéthane); la dichlorure d'éthylène, l'oxyde d'éthylène; le HCH (hexachlorocyclohexane); heptachlore, l'hexachlorobenzène, le lindane, les composés du mercure ; le pentachlorophénol et ses sels et esters, et le toxaphène (camphéchloré). »

Les formulations de pesticides énumérés sont les suivantes:

Formulations de poudre pulvérisable contenant un mélange de bénomyl égale ou supérieure à 7%, de carbofuran égale ou supérieure à 10% de thirame égale ou supérieure à 15%, et de méthyle-parathion émulsifiable concentré égale ou supérieure à 19,5% de matières actives et de poussières égale ou supérieure à 1,5% de matières actives.

La liste de ces pesticides et les formulations ainsi que des informations supplémentaires à leur sujet peuvent être trouvées sur le site web du consentement préalable et en connaissance de cause (PIC).¹⁰

Le traité consentement préalable et en connaissance de cause (PIC) crée des procédures simplifiées pour les gouvernements qui voudront interdire tout ou partie des pesticides extrêmement dangereux sur sa liste. Le gouvernement informe le Secrétariat de la Convention qu'il ne consent pas aux futures exportations de tout ou partie des pesticides sur la liste. Étant donné que la plupart des pays exportateurs de pesticides sont Parties de la Convention, ces gouvernements sont tenus d'empêcher les transferts de pesticides énumérés à partir de leur pays vers les pays en développement Parties qui n'ont pas donné leur consentement. Bien sûr, les gouvernements non-consentants, auraient encore besoin d'interdire la production intérieure de ce pesticide et d'empêcher également les importations en provenance des pays Parties.

8.2.3 Protocole de Montréal

Le bromure de méthyle des pesticides est soumis à l'élimination progressive en vertu du Protocole de Montréal relatif aux ODS.¹¹

8.3 Développement durable

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), lors du Sommet de la Terre tenue à Rio de Janeiro, a adopté l'Agenda 21 qui établit des liens entre le développement économique, social et la protection environnementale. Depuis lors, il y a eu beaucoup d'initiatives internationales de suivi visant à promouvoir le développement durable.

Les ONG mettent en avant généralement l'argument en faveur de l'élimination progressive et l'interdiction des pesticides dangereux comme un argument éthique en défense de la santé humaine et

de l'environnement. Cependant, on peut mettre en avant l'argument que l'élimination progressive des pesticides dangereux fait partie de l'agenda du développement durable. Lorsque les travailleurs agricoles, les communautés à proximité de grandes entreprises agricoles, et les petits agriculteurs sont exposés à de dangereux pesticides, cela entraîne non seulement des souffrances humaines, mais accroît également le coût de la santé au niveau national, diminue la productivité au travail et, dans certains cas, diminue la capacité d'apprentissage des enfants exposés. Lorsque les pesticides dangereux laissent des résidus nocifs sur les récoltes destinées à l'exportation, ces récoltes peuvent être rejetées par les autorités nationales des pays importateurs ou par des consommateurs.

Pour ces raisons entre autres, on peut promouvoir l'élimination progressive et l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux comme une bonne politique de développement durable. Le lien entre la gestion rationnelle des produits chimiques et le développement durable est clairement énoncé dans la l'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques qui appelle à l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans la coopération d'aide au développement multilatérale et bilatérale. En particulier, l'Approche stratégique demande aux pays en développement d'intégrer les objectifs de la SAICM dans les documents nationaux qui influent sur l'aide à la coopération au développement. Elle invite les donateurs à reconnaître les objectifs de l'Approche stratégique comme un élément important de l'aide bilatérale des agences de coopération.

Les partenaires internationaux au développement ont déjà pris acte de cela. En 2006, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a tenu une réunion ministérielle conjointe au niveau de son Comité d'aide au développement (CAD) et de son Comité de politique environnementale qui a adopté une politique d'orientation commune intitulée : Cadre pour une action commune autour d'objectifs communs.¹² Le CAD coordonne les politiques d'aide des agences gouvernementales des pays riches qui octroient l'aide bilatérale au développement aux gouvernements des pays en développement et s'autoproclame «le cadre et la voix des plus grands bailleurs de fonds bilatéraux.»¹³ Le document cadre adopté lors d'une réunion conjointe avec les ministres de l'Environnement suite à l'adoption en 2006 de l'Approche stratégique, pour la première fois, identifie la gestion des produits chimiques comme un objectif environnemental global qui devrait être intégré dans les politiques, les plans de développement nationaux et locaux.

8.4 Trafic international illicite

Dans l'agenda 21, le chapitre 19¹⁴ invite à la prévention du *trafic international illicite de produits toxiques et dangereux*. Cette question a ensuite été prise en charge par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et par l'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques. Toutefois, les progrès réalisés sont insuffisants, ce qui demeure une préoccupation majeure pour beaucoup de gouvernements, notamment dans la région Afrique. Le Trafic illicite est foncièrement lié aux efforts visant à interdire les pesticides extrêmement dangereux.

Les représentants de gouvernements d'un certain nombre de pays en développement ont signalé qu'il est difficile ou impossible pour eux de contrôler les pesticides dangereux et d'autres substances chimiques dangereuses dans leurs pays en raison de la porosité de leurs frontières. Même si on décide d'interdire un pesticide dangereux, il va continuer à entrer dans le pays illégalement, notamment à partir du pays voisin. Cela indique que des efforts visant à la suppression progressive et l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux ne connaîtront peut-être qu'un succès partiel en l'absence d'efforts internationaux parallèles visant à la sécurisation des frontières.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, les recommandations internationales sur la façon de lutter contre le trafic international illicite des produits chimiques dangereux ont été élaborées par un colloque sur le trafic international illicite de produits chimiques dangereux qui a été

organisé par le PNUE en 2006 et qui a impliqué des représentants des gouvernements dans toutes les régions du monde.¹⁵ En outre, un partenariat international intitulé *Initiative douanes vertes*¹⁶ a été établi. Il a comme partenaires, les secrétariats de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, Interpol, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le PNUE et l'Organisation mondiale des douanes. L'objectif de cette initiative est de renforcer les capacités des douanes et d'autres officiers de police compétents à détecter et empêcher le commerce illicite de produits sensibles pour l'environnement notamment des produits chimiques toxiques et des déchets dangereux qui sont régis par les accords multilatéraux pertinents sur l'environnement.

Malgré ces initiatives, le trafic international illicite demeure une sérieuse préoccupation dans beaucoup de pays et ne sera pas, semble-t-il, surmonté de sitôt. Là où les frontières sont poreuses, la meilleure solution pour les gouvernements des pays limitrophes est, peut-être, d'agir de manière coordonnée pour l'élimination progressive et l'interdiction des pesticides extrêmement dangereux qui ne peuvent pas être gérés ou contrôlés en toute sécurité au niveau de leur région ou sous-région.

Notes

1 Code, l'article 7.5

2 Des informations sur l'Approche stratégique à l'adresse : www.saicm.org

3 An NGO Guide to SAICM, Jack Weinberg, IPEN, 2008, [http://www.ipen.org/campaign/education/Introduction %20booklet.html](http://www.ipen.org/campaign/education/Introduction%20booklet.html)

4 Les documents de l'Approche stratégique : Liste des domaines d'activité possibles et leurs activités associées, acteurs, cibles / les échéanciers, les aspects des indicateurs de progrès et de mise en œuvre: [http://www.saicm.org/index.php? menuid = 3 & pageid = 187](http://www.saicm.org/index.php?menuid=3&pageid=187)

5 des informations sur la Convention de Stockholm se trouve à l'adresse : <http://www.pops.int>; pour avoir la liste des pays Parties, cliquez sur pays, puis sur statut de ratification

6 Voir la Convention de Stockholm article 3 et l'annexe A

7 Voir la Convention de Stockholm article 3 et l'annexe B

8 Cf. Annexes du rapport de la quatrième session du Comité d'étude de la Convention de Stockholm sur les POP (l'endosulfan est abordé à l'annexe I; le chlordécone et le lindane, abordés à l'annexe II);

<http://chm.pops.int/Convention/POPsReviewCommittee/Meetings/POPRC4/POPRC4ReportandDecisions/tabid/450/language/en-US/Default.aspx>

9 Des informations sur la Convention de Rotterdam sont à l'adresse : www.pic.int/; pour une liste de pays parties, cliquez sur les partis

10 Pour accéder à cette liste et aux informations sur les pesticides énumérés aller à <http://www.pic.int>, cliquez sur Produits chimiques et cliquez ensuite sur informations supplémentaires sur l'annexe III

11 Des informations sur le Protocole de Montréal se trouvent dans ce site: <http://ozone.unep.org>

12 Framework for Common Action around Shared Goals, Adopted by OECD Development and Environment Ministers 4 April 2006; <http://www.oecd.org/dataoecd/44/27/36427017.pdf>

13 The History of OECD's Development Assistance Committee, 2006 Edition, page 3, <http://www.oecd.org/dataoecd/44/27/36427017.pdf>

14 Agenda 21: Chapitre 19

<http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21chapter19.htm>

15 Symposium on Illegal International Traffic in Hazardous Chemicals, Draft report, 6-8 November 2006, http://www.chem.unep.ch/unepsaicm/prague_nov06/default.html

16 Initiative Douanes vertes ; <http://www.greencustoms.org/>

9. Résumé, conclusions et prochaines étapes

L'exposition humaine et environnementale aux pesticides dangereux est une source de graves problèmes de santé dans toutes les régions du monde, surtout dans les pays en développement et les pays à économie en transition. En 2006, avec l'adoption internationale de l'Approche stratégique, les gouvernements, les organisations internationales et des représentants de la société civile mondiale ont pris l'engagement formel de travailler ensemble pour parvenir à créer un monde où l'exposition aux produits chimiques toxiques ne sera plus une importante source de préjudice pour la santé humaine et l'environnement. Les ONG dans toutes les régions du monde sont en train de prendre des mesures pour atteindre cet objectif ambitieux, et dans la plupart des pays, ils accordent une grande priorité aux efforts visant à réduire au minimum et à éliminer les agressions causées par l'exposition à des pesticides dangereux.

9.1 Réforme réglementaire

Dans beaucoup de pays, les ONG s'efforcent de réformer les politiques, lois et règlements qui portent sur l'importation, le commerce, l'utilisation et la fabrication de pesticides. Dans les pays en développement, cela s'inscrit souvent dans le cadre des efforts visant à construire et à renforcer des infrastructures nationales nécessaires pour diffuser l'information sur les produits chimiques, appliquer les lois et règlements et veiller à leur respect.

9.2 Gestion intégrée des ravageurs

Les ONG travaillent sur des projets et des programmes visant à aider les producteurs, à réduire leur dépendance à l'utilisation des pesticides. Certaines travaillent sur des programmes qui favorisent la participation à la lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) dans le but de réduire l'utilisation et le recours aux pesticides. Ces programmes comportent en général trois volets : recherches sur les meilleures pratiques de lutte antiparasitaire intégrée pour les cultures locales et dans des conditions locales ; changements de politique, telle que la suppression des subventions sur les pesticides et la mise en place de programmes de formation participative des agriculteurs.¹

9.3 Agriculture biologique

Certaines ONG encouragent et aident les producteurs à aller au-delà de la LIR et développent des méthodes agricoles efficaces qui permettent d'éviter en grande partie l'utilisation des pesticides et des engrais synthétiques. Le mouvement pour l'agriculture biologique promeut les méthodes agricoles basées sur la rotation des cultures, l'engrais vert,² le compost, la lutte biologique antiparasitaire et la culture mécanique. De cette façon, les producteurs peuvent maintenir la productivité des sols et lutter contre les ravageurs, tout en excluant ou limitant strictement l'utilisation des engrais synthétiques et pesticides de synthèse, les régulateurs de croissance des végétaux, les additifs dans l'alimentation du bétail et les organismes génétiquement modifiés.³

Les ONG, dans de nombreux pays aident également à construire des marchés pour les produits de l'agriculture biologique et ont accompli énormément de succès. Selon les informations

d'une enquête récente sur 138 pays, plus de 30 millions d'hectares de terres dans le monde sont exploitées biologiquement sur 700.000 fermes.⁴ C'est l'équivalent de 300 000 kilomètres carrés, soit 115 000 miles carrés. L'estimation des ventes mondiales de produits biologiques a révélé un montant de plus de 38 milliards de dollars (USD) en 2006, et les ventes de produits biologiques sont en augmentation avec un taux de plus de 5 milliards de dollars (USD) par an.⁵

9.4 Sécurité du travail et formation sur la santé

Les Pesticides dangereux restent en circulation et le resteront probablement pendant beaucoup d'années. Par conséquent, les agriculteurs, les travailleurs agricoles et les gérant de tous les lieux de travail ont besoin tous de formation pour faire en sorte que quand ils utilisent des pesticides, ils le font avec autant de sécurité que possible. Les formations contribuent à accroître la sensibilisation et les connaissances sur les méfaits que les pesticides peuvent causer. Elles favorisent un engagement envers des pratiques sûres et donnent des instructions sur la façon de mettre en œuvre cet engagement. Beaucoup de syndicats et d'ONG développent des programmes visant à offrir des formations de ce type.

L'OMS produit et distribue du matériel sur la santé au travail qui pourrait être utilisé dans l'élaboration de programmes de formation. L'OMS a une série de manuels d'instructions sur la santé au travail dont un est consacré au secteur agricole.⁶ L'OMS a également un document de santé au travail sur la prévention des risques sanitaires contre les pesticides qui contient des énoncés de problème simple et de bonnes illustrations que ces programmes de formation en développement peuvent éventuellement utiliser.⁷

9.5 Suivi du code international

Les ONG dans beaucoup de pays travaillent à promouvoir la pleine application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, et contrôlent leur respect par les distributeurs de pesticides, les organismes gouvernementaux etc. Dans certains pays, les ONG surveillent également le non respect du Code. Un exemple très médiatisé : une lettre d'ONG affiliées à PAN en Asie du Sud au Directeur général de la FAO qui accuse le fabricant suisse de pesticides, Syngenta, d'avoir violé les dispositions du Code contre les activités promotionnelles en citant des exemples d'incitations inappropriées ou les cadeaux pour encourager l'achat de pesticides. La lettre des ONG a documenté une promotion faite par Syngenta pour le paraquat en Thaïlande en décernant des prix tels que des t-shirts et des vestes et même des motos et un camion.⁸

9.6 Conclusion

Suite à l'adoption en 2006 de l'Approche stratégique, il y a eu de plus en plus la compréhension au sein de la communauté internationale sur la nécessité d'agir pour protéger la santé humaine et l'environnement des méfaits causés par l'exposition à des pesticides dangereux. Au niveau national, certains membres clé du personnel de l'agriculture et les ministères de la santé de nombreux pays peuvent être plus disposés que par le passé à lancer ou à soutenir des interventions visant à réduire et à éliminer ces préjudices. Au niveau international, la FAO et l'OMS ont promis de fournir une assistance pour appuyer ces efforts. Par conséquent, le moment est venu pour les ONG, syndicats, les organisations de médecins, organismes représentant les répercussions sur les communautés affectées, et les autres à prendre en charge ces questions dans leur pays. L'important objectif à long terme est le renforcement des lois relatives aux pesticides au niveau national, la réglementation et les capacités d'application, y compris les éliminations progressives et les interdictions de la production,

l'importation et l'utilisation de pesticides extrêmement dangereux qui portent atteinte énormément à la santé et l'environnement au niveau national. Il y a d'autres initiatives parmi lesquelles figurent l'élaboration et l'amélioration des programmes nationaux sur la gestion intégrée des ravageurs, la promotion de l'agriculture biologique, la sécurité du travail et les programmes de formation en santé, et autres.

Notes

1 Voir le site web de la FAO sur la lutte antiparasitaire intégrée; <http://www.fao.org/ag/agp/agpp/ipm>

2 Le terme «engrais vert» est utilisé pour décrire des cultures couverture qui sont cultivées avant ou entre les principales cultures, coupées avant maturation, puis utilisées pour servir d'éléments nutritifs à la culture principale.

3 Introduction à l'agriculture biologique; Infonet-BioVision; <http://www.infonet-biovision.org/default/ct/241/soilFertilityManagement>

4 The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2008; Helga Willer et al, for the International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM), <http://orgprints.org/13123/04/world-of-organic-agriculture-2008.pdf>

5 Ibid.

6 WHO Modules in Occupational Health – Economic Sector: Agriculture: Instructor Manual, Leslie Nickels et al; http://uic.edu/sph/glakes/who_modules/ag/ag_instructor_manual.pdf

7 Preventing Health Risks from the Use of Pesticides in Agriculture; Antonella Fait et al. 2001, WHO, http://www.who.int/occupational_health/publications/en/oehpesticides.pdf

8 Stop unethical advertising of paraquat in Thailand; a PAN Asia and the Pacific Press Release; http://www.pan-germany.org/download/panap_paraquat07_2004.pdf

10. Postface: Les ONG et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Comme indiqué précédemment, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est une politique globale, une stratégie et un plan d'action visant à protéger la santé humaine et l'environnement des méfaits causés par l'exposition aux produits chimiques toxiques de toutes sortes.¹ L'objectif consensuel de l'Approche stratégique est :

« Réaliser la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à conduire à minimiser d'importants effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. »

Les ONG et les associations commerciales ont été autorisées à participer pleinement, aux côtés de délégués gouvernementaux, aux réunions préparatoires où le texte de l'Approche stratégique a été rédigé et négocié ainsi qu'au sein même de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM). En fin de compte, l'Approche stratégique a été adoptée par consensus par les délégations de plus d'une centaine de gouvernements, et également des délégations d'ONG et des associations professionnelles de l'industrie. Certaines parties de l'Approche stratégique ont été plus faibles ou moins complètes que ce que les ONG participantes auraient préféré. Néanmoins, des ONG travaillant dans le domaine de la santé et de l'environnement qui sont familières avec le processus se sont mis d'accord que l'Approche stratégique peut être un outil très utile que la société civile, dans tous les pays, peut utiliser dans leurs efforts pour promouvoir une large gamme d'objectifs de sécurité chimique.

En Janvier 2008, des représentants des six réseaux d'ONG internationales se sont réunis à Toronto et ont décidé de lancer une campagne de sensibilisation mondiale de l'Approche stratégique afin d'encourager les ONG et les organisations de la société civile dans tous les pays à s'engager dans des efforts vers la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique et d'un avenir sans produits toxiques. Ils se sont accordés sur un élément de la campagne : produire une série de brochures instructives sur des sujets concernant la sécurité chimique. Une brochure intitulée Guide des ONG à l'Approche stratégique (NGO Guide to SACM) et Guide d'ONG sur les polluants organiques persistants ont déjà été produits et sont disponibles dans plusieurs langues.² Cette présente brochure a également été produite dans le cadre de la campagne.

Un deuxième élément de la campagne consiste en une Déclaration commune ONG / OSC sur l'Approche stratégique qui a été adoptée par les six réseaux d'ONG internationales. Cette déclaration a été élaborée pour servir d'outil pour initier les organisations de la société civile à l'Approche

stratégique et les inciter à s'engager à œuvrer pour un avenir où l'exposition à des produits chimiques toxiques ne sera plus une source de préjudice pour la santé humaine et les écosystèmes. Un des objectifs de la campagne est d'obtenir au moins 1000 soutiens de la déclaration commune des ONG et des OSC dans au moins quatre-vingts pays. Le texte et le formulaire du soutien pour la déclaration internationale commune s'énonce comme suit :

La Déclaration commune des ONG / OSC sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques³

Reconnaissant que «des changements fondamentaux sont nécessaires dans la manière dont les sociétés gèrent les produits chimiques »⁴, les ministres de l'Environnement, les ministres de la Santé et d'autres délégués de plus de 100 gouvernements ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé ont déclaré à Dubaï, le 6 février 2006, que : «l'environnement mondial continue de souffrir de la contamination de l'air, de l'eau et du sol, portant atteinte à la santé et au bien-être de millions de personnes».⁵ Ils ont adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), un plan d'action mondial dont l'objectif déclaré est de «parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à minimiser d'importants effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement.»⁶

L'Approche stratégique traite à la fois des produits chimiques agricoles et industriels ; couvre toutes les étapes du cycle de vie : de la fabrication, de l'utilisation à l'élimination des produits chimiques, y compris des substances chimiques dans les produits et les déchets.

Nous, soussigné (nom de l'organisation), organisation de la société civile, nous nous joignons à cet effort mondial visant à travailler pour un avenir où l'exposition aux produits chimiques toxiques ne sera plus une source de danger.

Nous nous sommes mis d'accord avec l'Approche stratégique:

- Sur la nécessité de prendre des mesures pour «prévenir les effets néfastes des produits chimiques sur la santé des enfants, des femmes enceintes, des populations en âge de procréer, des personnes âgées, des pauvres, des travailleurs et autres groupes vulnérables et des environnements sensibles.»⁷
- Sur la nécessité «d'appliquer l'approche de précaution»⁸ et «donner la priorité à l'examen de l'application de mesures préventives telles que la prévention de la pollution»⁹
- sur la nécessité d'aborder le «manque de capacités de gestion des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition, la dépendance aux pesticides dans l'agriculture, l'exposition des travailleurs aux produits chimiques nocifs et les préoccupations sur les effets à long terme des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement.»¹⁰
- sur l'engagement des Parties à «promouvoir et à soutenir le développement et la mise en oeuvre des solutions alternatives écologiquement rationnelles et plus saines, notamment une production plus propre, un remplacement approprié des produits chimiques sources de préoccupation et la promotion des alternatives non -chimiques.»¹¹

- sur la nécessité de promouvoir «un transfert approprié de technologies plus propres et plus saines»¹² et de lancer un appel aux partenaires pour une mise à disposition des ressources existantes ainsi que des nouvelles sources de soutien financier»¹³
- sur la nécessité de promouvoir pour l'ensemble des acteurs «le renforcement des capacités, l'éducation, la formation et l'échange d'informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques pour tous les acteurs»¹⁴
- sur le fait que la gestion saine des produits chimiques est essentielle si nous voulons parvenir à un développement durable qui passe par l'éradication de la pauvreté et des maladies, une meilleure santé des populations, une meilleure qualité de l'environnement, une amélioration et un maintien du niveau de vie dans les pays à tous les niveaux de développement.¹⁵
- sur l'engagement à «promouvoir et à soutenir une participation significative et active de l'ensemble des secteurs de la société civile, particulièrement les femmes, les ouvriers et les communautés indigènes dans les processus de contrôle et de prise de décisions relatives à la sécurité chimique.»¹⁶
- sur l'engagement à faciliter l'accès aux «informations et connaissances sur les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, y compris les risques qu'ils posent pour la santé humaine et l'environnement.»¹⁷

Nous nous engageons et appelons toutes les parties prenantes y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organisations intergouvernementales et d'autres à travailler ensemble pour mettre en œuvre les politiques de la SAICM, et à réformer l'évaluation des produits chimiques au niveau interne et les lois relatives à la gestion, aux politiques et aux pratiques afin d'atteindre l'objectif de 2020 dans tous les pays.

Formulaire d'approbation de Global Outreach

Nom de l'organisation :	
Pays et adresse du siège :	
Nom du contact :	
Contact adresse e-mail :	
Site Web (le cas échéant) :	
<p>Zone d'intervention de l'organisation:</p> <p><input type="checkbox"/> Localité, État, province ou région du pays</p> <p><input type="checkbox"/> Nationale</p> <p><input type="checkbox"/> Régionale (deux pays ou plus)</p> <p><input type="checkbox"/> Internationale Nom de la zone géographique : _____</p> <p>Type d'organisation (cochez une case)</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation environnementale</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de plaidoyer pour la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation pour le développement</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation populaire</p> <p><input type="checkbox"/> Syndicat</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de consommateurs</p> <p><input type="checkbox"/> Autre _____</p>	<p>Possibles centres d'intérêt de sécurité des substances chimiques (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)</p> <p><input type="checkbox"/> Promotion de l'amélioration de la législation nationale, des réglementations et/ou l'application en vue de parvenir à l'objectif de l'Approche stratégique (SAICM) fixé pour 2020;</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger les agriculteurs, les paysans, les travailleurs et/ou les communautés des méfaits causés par l'exposition aux produits chimiques agricoles nocifs;</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger les enfants, le grand public et l'environnement contre les méfaits causés par l'exposition à des métaux toxiques comme le plomb, le mercure et le cadmium;</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger la santé humaine et/ou les écosystèmes, des méfaits causés par l'exposition aux polluants organiques persistants et d'autres produits chimiques toxiques préoccupants;</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger les travailleurs contre l'exposition professionnelle à des produits chimiques toxiques;</p> <p><input type="checkbox"/> Surveiller la présence de produits chimiques toxiques dans les produits de consommation chez l'homme, et / ou dans l'environnement;</p> <p><input type="checkbox"/> Promouvoir la réduction des déchets et la bonne gestion des déchets, telles que les stratégies «zéro déchet», qui visent à protéger le public contre les méfaits causés par la pollution des installations et des pratiques ; tels que le brûlage à ciel ouvert, les rejets de déchets, les décharges non conformes et les incinérateurs polluants.</p>

(S'il vous plaît renvoyer l'approbation à : ipen@ipen.org)

Notes

1 L'Approche stratégique (SAICOM) est composée de trois documents essentiels : la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la stratégie de politique globale de la SAICM, et l'Approche stratégique et le Plan d'action mondial. L'Approche stratégique (SAICM) a un Secrétariat basé à Genève pour faciliter sa mise en œuvre, et il gère un site Web à cette adresse: <http://www.saicm.org>.

2 La brochure est disponible en arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol sur: <http://www.ipen.org/campaign/education.html>

3 L'approche stratégique de la gestion des produits chimiques (SAICM) est composée de trois principaux textes: la Déclaration de Dubaï qui exprime l'engagement à l'Approche stratégique par les ministres, les chefs de délégation et les représentants de la société civile et le secteur privé ; la stratégie politique globale qui définit le champ d'application de la SAICM, les besoins et objectifs qui y sont abordés ; Et un Plan d'action mondial qui définit les domaines d'activités de travail proposés et les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ces textes peuvent être trouvés dans toutes les langues de l'ONU à l'adresse: <http://www.chem.unep.ch/saicm/saicm%%20texts/SAICM20documents.htm>

4 Paragraphe 7 de la Déclaration de Dubaï

5 Paragraphe 5 de la Déclaration de Dubaï

6 Paragraphe 13 de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

7 Paragraphe 7 © de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

8 Paragraphe 14 (c) de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

9 Paragraphe 14 (f) de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

10 Paragraphe 6 de la Déclaration de Dubaï

11 Paragraphe 11 de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

12 Paragraphe 10 (b) de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

13 Paragraphe 19 de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

14 Paragraphe 8 (i) du Plan Global d'Action de la SAICM, Résumé Exécutif,

15 Paragraphe 1 de la Déclaration de Dubaï

16 Paragraphe 16 (g) de la Stratégie de Politique Globale de la SAICM

17 Paragraphe 21 de la Déclaration de Dubaï

11. Annexe : synthèse du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

Ce qui suit est un bref résumé du Code international de conduite sur la Distribution et l'utilisation des pesticides. Le texte intégral est disponible sur le web en arabe, Chinois, anglais, français et espagnol à <http://www.fao.org/agriculture/Cultures/core-themes/theme/parasites/h/code/fr/>.

11.1 Les Objectifs et la portée du Code

Le Code international n'est pas conçue comme une alternative à la législation et aux règlements nationaux. Elle s'inscrit plutôt dans le cadre de la législation nationale. Le Code est une base permettant de juger si les politiques nationales et les actions des personnes engagées dans la fabrication et le commerce de pesticides constituent une pratique acceptable. Le Code décrit la responsabilité partagée des différents secteurs de la société afin que les avantages découlant de l'utilisation des pesticides soient matérialisés sans effets néfastes importants sur la santé humaine ou l'environnement. Le Code international contient également des directives à suivre par les gouvernements des pays qui fabriquent des pesticides et exportent les pesticides. Celles-ci les invitent à coopérer avec des pays importateurs dans la promotion de pratiques qui minimisent les risques sanitaires et environnementaux. Les normes de conduite énoncées dans le présent Code visent à:

- encourager des pratiques commerciales responsables et généralement admises
- aider les pays qui n'ont pas encore adopté une réglementation instaurant un contrôle des risques liés aux pesticides
- promouvoir des pratiques qui réduisent les risques liés à la manipulation des pesticides et, notamment, leurs effets nuisibles sur les personnes et l'environnement, et qui empêchent les intoxications accidentelles dues à leur mauvaise utilisation
- assurer que les pesticides sont effectivement et efficacement utilisés
- adopter la notion de «*cycle biologique*» pour traiter tous les principaux aspects relatifs à la mise au point, à la réglementation, à la production, à la gestion, au conditionnement, à l'étiquetage, à la distribution, à la manipulation, à l'application, à l'utilisation et au contrôle des pesticides, y compris les activités postérieures à l'homologation et l'élimination de tous les types de pesticides et de leurs contenants usagés
- promouvoir la Lutte Intégrée contre les Ravageurs (LIR) (y compris la lutte intégrée contre les vecteurs pour les pesticides utilisés en santé publique¹)

11.2 Gestion des pesticides

Le code établit le principe que les gouvernements ont la responsabilité de la réglementation, de la distribution et de l'utilisation des pesticides dans leurs pays et doivent veiller à affecter des ressources suffisantes pour s'acquitter de ce mandat. Les gouvernements des pays exportateurs de pesticides sont invités à:

- fournir une assistance technique aux autres pays qui manquent de compétences spécialisées pour analyser les données pertinentes sur les pesticides
- assurer l'observation de bonnes pratiques commerciales pour l'exportation des pesticides

L'industrie et les commerçants doivent observer les pratiques suivantes de gestion des pesticides :

- fournir uniquement des pesticides de qualité appropriée, conditionnés et étiquetés en fonction des exigences de chaque marché
- accorder une attention spéciale au choix des formulations des pesticides ainsi qu'à la présentation, au conditionnement et à l'étiquetage afin de réduire les risques pour les consommateurs
- Fournir avec chaque conditionnement des informations et des instructions présentées et rédigées de façon appropriée pour assurer une utilisation efficace des pesticides et réduire les risques associés à leur manipulation.
- être capable de fournir un soutien technique efficace, renforcé par une gestion avisée du produit au niveau local
- Donner des conseils sur l'élimination des pesticides et les contenants usagés des pesticides
- Garder une trace des utilisations majeures et la survenue de quelque problème que ce soit qui découle de leur utilisation afin de servir de base pour définir les besoins de changements dans le conditionnement, le mode d'emploi, l'étiquetage, la formulation ou la disponibilité du produit

Le Code stipule qu'on devrait éviter les pesticides qui requièrent un équipement protecteur individuel inconfortable, coûteux ou non disponible, notamment les petits utilisateurs dans les climats tropicaux. Le Code demande que les organisations nationales et internationales ainsi que les gouvernements et les industries de pesticides diffusent du matériel pédagogique aux utilisateurs de pesticides, agriculteurs, organisations d'agriculteurs, travailleurs agricoles, syndicats et les acteurs autres intéressés. Le Code invite les gouvernements, les institutions de prêt et les bailleurs de fonds à soutenir les politiques et pratiques nationales de LIR. Celles-ci devraient s'appuyer sur des stratégies qui encouragent la participation accrue des agriculteurs (y compris les groupes de femmes), des agents de vulgarisation et des chercheurs agricoles. Toutes les parties prenantes, notamment les agriculteurs et les associations d'agriculteurs, des chercheurs spécialisés en LIR, les agents de vulgarisation, les conseillers agricoles, l'industrie alimentaire, les fabricants de pesticides et de matériel d'application, les écologistes et les représentants d'associations de consommateurs doivent jouer un rôle proactif dans l'élaboration et la promotion de la lutte intégrée contre les ravageurs. Les gouvernements, avec l'appui des organisations internationales et régionales compétentes, doivent encourager et promouvoir la recherche sur les options posant des risques moindres. Parmi celles-ci, on peut citer les agents et techniques de lutte biologique, les pesticides non chimiques, les pesticides qui sont adaptés à un objectif précis et qui se décomposent après utilisation en éléments et qui présentent peu de risques pour les êtres humains et l'environnement.²

11.3 Réduire les risques sanitaires et environnementaux

Le code invite les gouvernements à :

- appliquer un système d'homologation et de contrôle des pesticides
- examiner périodiquement les pesticides commercialisés dans leur pays, leurs utilisations et leur accessibilité pour chaque secteur
- mettre en œuvre des programmes de surveillance sanitaire des personnes exposées aux pesticides du fait de leurs activités professionnelles, y compris faire une enquête documentée des cas d'empoisonnement
- donner aux agents des services de santé, aux médecins et au personnel hospitalier des orientations et des instructions concernant le traitement des cas suspects d'empoisonnement par des pesticides
- installer des centres nationaux ou régionaux d'information et de lutte contre l'empoisonnement aux pesticides
- recueillir des informations fiables et établir des statistiques sur les aspects sanitaires des pesticides et les incidents d'empoisonnement aux pesticides
- fournir des services consultatifs et des renseignements appropriés aux organisations d'agriculteurs sur les stratégies et méthodes pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs
- assurer que les pesticides disponibles dans des magasins qui s'occupent également de denrées alimentaires, vêtements, médicaments ou autres produits soient physiquement séparés pour prévenir la contamination et / ou les erreurs sur l'identité du produit
- recueillir des données fiables sur la contamination de l'environnement
- surveiller les résidus de pesticides dans les aliments et l'environnement

Le Code invite l'industrie des pesticides à :

- Coopérer pour réévaluer périodiquement les pesticides qu'elle commercialise
- fournir aux centres antipoison et aux médecins des informations sur les dangers que posent les pesticides et sur les traitements adaptés en cas d'empoisonnement
- arrêter la vente d'un pesticide si son traitement ou son utilisation pose un risque inacceptable et rappeler les produits encore en circulation

Réduire les risques posés par les pesticides en :

- rendant les formulations toxiques moins disponibles
- mettant les produits dans des conditionnements prêts à l'emploi
- mettant au point des méthodes d'application et des équipements qui réduisent l'exposition aux pesticides
- utilisant des contenants consignés et réutilisables là où un système de collecte efficace des contenants est mis en place
- utilisant des contenants qui ne sont pas attrayants pour une réutilisation ultérieure et en promouvant des programmes visant à décourager la réutilisation
- utilisant des contenants que les enfants ne peuvent ouvrir facilement, en particulier les produits à usage domestique
- utilisant un étiquetage clair et concis

Le Code invite le gouvernement et l'industrie à coopérer pour :

- encourager l'utilisation d'équipements individuels de protection adéquats et abordables
- fournir un stockage sûr des pesticides au niveau des entrepôts et au niveau des fermes
- mettre en place des services pour collecter et éliminer en toute sécurité des contenants usagés
- protéger la biodiversité et réduire au minimum les effets néfastes des pesticides sur l'environnement, y compris sur les organismes non ciblés

Lorsque les installations de production de pesticides sont mises en place dans des pays en développement, le Code invite les fabricants et les gouvernements à coopérer pour assurer :

- l'adoption de normes d'ingénierie et de pratiques appropriées d'exploitation et la disponibilité d'équipements de protection appropriés
- toutes les précautions nécessaires pour protéger les travailleurs, les personnes présentes, les communautés avoisinantes et l'environnement
- l'implantation appropriée d'usines de fabrication et de formulation et la lutte adéquate contre les déchets et les effluents
- la qualité des procédures d'assurance et le respect des normes pertinentes de pureté, de performance, de stabilité et de sécurité³

11.4 Réglementations

Le code invite les gouvernements à introduire la législation nécessaire pour la réglementation des pesticides et à prendre des dispositions pour l'application effective. Cela doit inclure la mise place de services d'éducation, de vulgarisation, de conseil et de santé. La législation doit tenir pleinement en compte les besoins locaux, sociaux et des conditions économiques, les niveaux d'alphabétisation, les conditions climatiques et la disponibilité d'équipements d'application de pesticides appropriés et d'équipements protecteur individuelle.

Si les gouvernements en ont la capacité, ils sont invités à établir des systèmes d'homologation des pesticides et des infrastructures pour que les pesticides soient homologués avant usage au niveau interne et pour qu'un pesticide soit homologué avant de le rendre disponible pour utilisation. Les gouvernements doivent mener des évaluations de risques et prendre des décisions de gestion de risques basées sur toutes les données disponibles ou informations. Ils doivent établir une procédure de ré-homologation pour réexaminer périodiquement les pesticides et assurer que des mesures promptes et efficaces soient prises si de nouvelles informations ou données indiquent que des mesures réglementaires sont nécessaires.

Les gouvernements sont appelés à recueillir et consigner les données sur l'importation, l'exportation, la fabrication, la formulation, la qualité, la quantité et l'utilisation des pesticides afin d'évaluer l'ampleur des conséquences éventuelles sur la santé humaine ou l'environnement. La commercialisation d'équipements d'application des pesticides et des équipements de protecteurs individuels ne doit être autorisée que s'ils sont conformes aux normes établies.

Dans le cadre de la réglementation, l'industrie des pesticides est appelée à :

- fournir une évaluation objective des données sur les pesticides pour chaque produit avec les informations nécessaires à l'appui, y compris des données suffisantes pour aider à l'évaluation des risques et permettre la prise de décision en matière de gestion des risques

- fournir aux autorités nationales de réglementation toute information nouvelle ou mise à jour qui pourrait modifier le statut réglementaire du pesticide dès qu'une telle information est disponible
- veiller à ce que la matière active et les autres constituants des produits pesticides commercialisés correspondent, en ce qui concerne l'identité, la qualité, la pureté et la composition, aux substances qui, après avoir été testées et analysées, ont été jugées acceptables du point de vue toxicologique et écologique
- veiller à ce que les matières actives et les produits formulés de pesticides faisant l'objet de spécifications internationales soient conformes aux normes FAO applicables aux pesticides agricoles et aux normes OMS pour les pesticides utilisés en santé publique
- vérifier la qualité et la pureté des pesticides mis en vente
- lorsque des problèmes se présentent, prendre volontairement des mesures correctives et, lorsque les gouvernements le demandent, aider à résoudre les difficultés
- fournir à leurs gouvernements des données claires et concises sur l'exportation, l'importation, la fabrication, la formulation, les ventes, la qualité et la quantité des pesticides.

Le Code encourage en outre les organismes finançant l'assistance technique, les banques de développement et les institutions bilatérales à accorder une priorité élevée aux demandes d'aide émanant de pays en développement qui ne possèdent pas encore les installations et l'expertise pour les systèmes de gestion et de contrôle des pesticides.⁴

11.5 Disponibilité et utilisation

L'article du Code sur la disponibilité et l'utilisation des pesticides est d'une importance particulière. Il invite les autorités gouvernementales à accorder une attention particulière à l'élaboration de règles et réglementations qui limitent l'accès aux pesticides. Pour limiter l'accès aux pesticides, il existe deux méthodes possibles qu'un gouvernement peut utiliser. Le gouvernement peut décider de ne pas homologuer le pesticide ou peut limiter l'accès aux pesticides à certains groupes d'utilisateurs. Mieux, le Code international stipule que les autorités gouvernementales peuvent interdire l'importation, la vente et l'achat de pesticides très dangereux et toxiques et assurer que le produit puisse être manipulé avec un risque acceptable pour les utilisateurs si d'autres mesures de contrôle et pratiques sont insuffisantes.⁵

11.6 Distribution et vente

Le code invite les gouvernements à :

- élaborer des règlements et appliquer des procédures d'accréditation afin de s'assurer que les vendeurs de pesticides soient en mesure de donner aux acheteurs des conseils avisés sur la façon de les utiliser efficacement et de réduire les risques
- prendre les mesures réglementaires nécessaires pour interdire le reconditionnement ou le transvasement de tout pesticide dans des contenants utilisés pour des aliments ou des boissons et appliquer des sanctions sévères pour décourager efficacement ces pratiques
- encourager des modalités d'approvisionnement axées sur les mécanismes du marché plutôt que sur des achats centralisés afin de réduire les risques de surstockage.
- veiller à ce que des dons de pesticides ou des subventions n'incitent pas à les utiliser de façon excessive ou injustifiée, ce qui pourrait faire négliger des solutions de rechange plus durables.

Le Code demande à l'industrie des pesticides à prendre les mesures nécessaires pour assurer que les pesticides entrant dans le commerce international soient au moins conformes :

- aux normes FAO, OMS ou leurs équivalents en la matière (lorsqu'il existe des normes de ce genre)
- aux principes énoncés dans les directives pertinentes de la FAO relatives à la classification, l'emballage, la commercialisation, l'étiquetage, l'approvisionnement et la documentation
- aux règles et réglementations prescrites dans les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations Unies et par les organisations internationales s'occupant de certains modes de transport

Les pesticides exportés doivent avoir les mêmes exigences de qualité et normes que celles qui sont appliquées aux produits destinés au marché intérieur. En outre, quand un pesticide est fabriqué ou formulé par une filiale, il doit répondre aux exigences de qualité et normes appropriées qui sont compatibles avec les exigences du pays d'accueil et de la société mère.

Le code invite les organismes importateurs, les formulateurs nationaux ou régionaux et leurs organisations commerciales respectives à coopérer pour assurer des pratiques et des méthodes de commercialisation et de distribution réduisant les risques posés par les pesticides, et à collaborer avec les autorités pour éradiquer toutes les mauvaises pratiques dans l'industrie. L'industrie est invitée à faire son possible pour s'assurer que les pesticides soient commercialisés et achetés par des commerçants honorables, de préférence par les membres d'une organisation commerciale reconnue. L'industrie doit aussi faire son possible pour veiller à ce que les personnes impliquées dans la vente de pesticides soient formés de manière appropriée, soient détenteurs d'une licence appropriée délivrée par le gouvernement (lorsqu'une telle licence existe) aient accès à une information suffisante de façon qu'elles soient en mesure de donner à l'acheteur des conseils sur la façon de les utiliser efficacement et de réduire les risques. Les pesticides doivent être accessibles pour une gamme de tailles répondant aux besoins des petits agriculteurs et des autres utilisateurs locaux afin de dissuader les vendeurs de reconditionner les produits dans des emballages non étiquetés ou inadéquats.⁶

11.7 Echange d'informations

Le code invite les gouvernements à promouvoir des réseaux d'échange d'informations sur les pesticides à travers les institutions nationales, internationales, régionales et organisations sous-régionales et les groupes du secteur public. Les informations à échanger doivent porter entre autres sur :

- les mesures visant à interdire un pesticide ou à en limiter fortement l'utilisation pour protéger la santé humaine ou l'environnement, ainsi que des renseignements supplémentaires, sur demande
- les informations scientifiques, techniques, économiques, réglementaires et juridiques concernant les pesticides, y compris des données relatives à la toxicologie, à l'environnement et à la sécurité
- la disponibilité de ressources et de connaissances spécialisées en rapport avec les activités de réglementation des pesticides

Les gouvernements sont encouragés à élaborer des lois et règlements permettant de fournir au public des renseignements sur les risques posés par les pesticides et le processus de réglementation. Ils

doivent également élaborer des procédures administratives pour assurer la transparence et faciliter la participation du public au processus de réglementation.

Les organisations internationales sont invitées à fournir des informations sur certains pesticides en distribuant des fiches d'informations et en dispensant une formation ou par d'autres moyens appropriés. Toutes les parties sont invitées à appuyer l'échange d'informations et à faciliter l'accès à l'information concernant la présence de résidus de pesticides dans les aliments et les mesures réglementaires correspondantes. Le code encourage la collaboration entre les groupes du secteur public, les organisations internationales, les gouvernements et les autres acteurs intéressés pour faire en sorte que les pays obtiennent l'information dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs du Code.⁷

11.8 L'étiquetage, l'emballage, le stockage et l'élimination

Selon le code tous les contenants de pesticides doivent être clairement étiquetés. L'industrie doit utiliser des étiquettes qui:

- respectent les exigences en matière d'homologation et incluent des recommandations compatibles avec celles des organismes de recherche et des services consultatifs reconnus dans le pays de vente
- contiennent des symboles et des pictogrammes, des instructions et des mises en garde écrites rédigées dans la ou les langues appropriées
- respectent les exigences nationales ou internationales en matière d'étiquetage des marchandises dangereuses dans le commerce international
- contiennent une mise en garde contre la réutilisation des emballages et donnent des instructions pour l'élimination sans danger ou la décontamination des contenants usagés.
- identifient chaque lot de produits par des chiffres ou des lettres compréhensibles sans qu'il soit nécessaire de faire référence à un code supplémentaire
- indiquent clairement le mois et l'année de commercialisation du lot

Le code invite l'industrie des pesticides, de concert avec le gouvernement à veiller à ce que :

- les pesticides soient conditionnés, entreposés et éliminés conformément aux directives internationales pertinentes
- les pesticides soient conditionnés ou reconditionnés uniquement dans des locaux agréés où l'autorité compétente a la certitude que le personnel est convenablement protégé contre les risques d'intoxication
- le produit obtenu soit convenablement conditionné et étiqueté et que le contenu soit conforme aux normes de qualité en la matière

Les gouvernements, avec l'aide de l'industrie des pesticides et de la coopération multilatérale, doivent dresser l'inventaire des stocks de pesticides périmés ou inutilisables et des contenants usagés, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en vue de leur élimination et de la remise en état des sites contaminés et consigner ces activités. Les gouvernements, l'industrie des pesticides, les organisations internationales et les milieux agricoles doivent mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à prévenir l'accumulation de pesticides périmés et de contenants usagés.⁸

11. 9 De la publicité des pesticides

Les gouvernements sont appelés à adopter des lois régissant la publicité des pesticides dans tous les médias afin qu'elle ne soit pas en contradiction avec les instructions et les mises en garde figurant sur les étiquettes. La publicité ne doit surtout pas être en contradiction avec les précautions concernant l'entretien et l'utilisation corrects du matériel d'application sur les dangers liés à la réutilisation des emballages et les précautions à prendre pour protéger les enfants et les femmes enceintes.

L'industrie des pesticides doit veiller à ce que:

- toutes les assertions contenues dans la publicité soient justifiées du point de vue technique
- les annonces publicitaires ne contiennent aucune déclaration, ni aucune représentation graphique qui puisse induire en erreur l'acheteur, notamment en ce qui concerne l'innocuité du produit, sa nature, sa composition, son aptitude à l'utilisation, ou sa reconnaissance ou son homologation officielle
- les pesticides qui ne peuvent légalement être utilisés que par des opérateurs qualifiés ou dûment habilités ne fassent pas l'objet d'une publicité dans des publications et revues autres que celles qui s'adressent à ces opérateurs, à moins que les restrictions dont ils font l'objet ne soient indiquées clairement et visiblement
- aucune firme ni aucun particulier, dans aucun pays, ne commercialise simultanément sous le même nom commercial des matières actives de pesticides ou des combinaisons de matières actives différentes
- la publicité n'encourage d'autres utilisations que celles qui sont spécifiées sur l'étiquette approuvée
- les supports publicitaires ne présentent des recommandations différentes de celles qui sont préconisées par les instituts de recherche et les services consultatifs reconnus
- les annonces publicitaires ne fassent pas un mauvais usage des résultats de la recherche ou de citations extraites de publications techniques ou scientifiques et n'utilisent pas de jargon scientifique pour essayer de donner à des allégations un fondement scientifique qu'elles n'ont pas
- aucune déclaration d'innocuité, notamment les affirmations telles que «sans danger», «non toxique», «inoffensif», ne soient présentées qu'elles soient accompagnées ou non avec la mention qui sied telle que «quand le produit est utilisé conformément aux instructions»
- la publicité ne fasse pas de comparaisons entre différents pesticides ou autres substances au sujet des risques ou dangers qu'ils présentent ou de leur «innocuité»
- la publicité ne fasse pas de déclaration trompeuse sur l'efficacité du produit
- les garanties ou garanties indirectes, comme les formules «plus avantageux...», «haut rendement garanti», soient obligatoirement étayées par des preuves formelles
- les annonces publicitaires ne contiennent aucune représentation visuelle de pratiques potentiellement dangereuses, telles que mélange ou application sans vêtement protecteur adéquat, utilisation à proximité d'aliments, utilisation par des enfants ou au voisinage des enfants
- la publicité ou les supports publicitaires attire l'attention sur les formules et les symboles de mise en garde
- la documentation technique donne des renseignements appropriés sur les bonnes pratiques et notamment sur les doses recommandées, la fréquence des applications et l'intervalle à respecter avant la récolte

- la publicité ne fasse pas de comparaisons inexactes ou trompeuses avec d'autres pesticides
- toutes les personnes chargées de la promotion des ventes soient convenablement qualifiées et possèdent des connaissances techniques suffisantes pour donner des informations complètes, précises et exactes sur les produits qu'ils vendent
- la publicité encourage les acheteurs et les utilisateurs à lire attentivement les étiquettes ou à se les faire lire s'ils ne savent pas lire
- la publicité et les activités promotionnelles n'offrent aucune incitation ou cadeau inapproprié pour stimuler l'achat de pesticides

Le Code demande aux ONG, aux autres groupes du secteur public et aux organisations internationales de signaler toute publicité en porte à faux avec les directives mentionnées ci-dessus.⁹

11.10 Suivi et application du Code

Les gouvernements, l'industrie des pesticides et d'autres parties prenantes ont convenu que le code doit être publié et appliqué par une action concertée des gouvernements (agissant soit individuellement, soit dans le cadre de groupements régionaux), des institutions compétentes du système des Nations Unies, des organisations gouvernementales internationales, des organisations non gouvernementales et de l'industrie des pesticides. Le Code doit être porté à l'attention de toutes les personnes s'occupant de la réglementation, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation des pesticides, de façon que tous ceux qui sont impliqués prennent conscience de leur obligation commune d'œuvrer de concert à la réalisation des objectifs du Code.

Toutes les parties sont appelées à respecter le code et doivent promouvoir les principes et l'éthique qui y sont énoncés. L'industrie des pesticides est invitée à coopérer pleinement à l'application du Code, indépendamment de l'aptitude du gouvernement à pleinement assumer ses obligations

Les gouvernements, en collaboration avec la FAO, doivent surveiller l'application du Code et adresser au Directeur général de la FAO des rapports faisant le point de la situation. L'industrie des pesticides est invitée à remettre au Directeur général de la FAO des rapports sur ses activités de gestion avisée des produits liés à l'application du Code. Les ONG et les autres parties intéressées sont invitées à assurer le suivi des activités liées à l'application du Code et à faire rapport à leur sujet au Directeur général de la FAO.

Les organes directeurs de la FAO doivent examiner périodiquement la pertinence et l'efficacité du présent Code qui doit être considéré comme un texte dynamique à mettre à jour au besoin, en fonction des progrès d'ordre technique, économique et social.¹⁰

Notes

1 Code, article 1, Objectifs

2 Code, article 3, Gestion des pesticides

3 Code, article 5, Réduction des risques pour la santé et l'environnement

4 Code, article 6, Exigences réglementaires et techniques

5 Code, article 7, disponibilité et utilisation, en particulier l'article 7.5

6 Code, article 8, la distribution et vente

7 Code, article 9, échange d'informations

8 Code, l'article 10, étiquetage, emballage, stockage et élimination

9 Code, l'article 11, Publicité

10 Code 10, l'article 12, Suivi et application du Code

IPEN, de concert avec le Comité des Partenaires de la campagne, exprime toute sa gratitude à l'endroit de la Commission de l'Union européenne, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Environnement Canada, du Ministère suédois de l'Environnement et des autres pour leurs concours financiers



www.ipen.org/campaign

Imprimé avec du papier 100% recyclé et non blanchi au chlore et avec de l'encre à base de soja

